

# LINGREVILLE

Bulletin Municipal n°7 - été 2011 - *Spécial Littoral*



# Arrêté d'interdiction de stationnement isolé des caravanes et des tentes et de la pratique du camping en dehors des terrains aménagés et des zones autorisées

Le maire de la commune de LINGREVILLE

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2212-1, L 2212-2 et suivants concernant les pouvoirs de police du maire;

Vu le code de l'urbanisme, et notamment le livre 1er - titre 1er - chapitre I - sous-sections 3, 4 et 5, et ses articles R 111-42, R 111-43, R 111-44;

Vu le rapport de présentation du Plan Local d'Urbanisme de la commune, et notamment les chapitres IV, V, VI et VII;

Vu le Plan Local d'Urbanisme de la commune approuvé le 17 novembre 2006, et notamment les dispositions applicables à la zone 2N à protéger en raison soit de la qualité des sites, des milieux naturels, des paysages et de leur intérêt, notamment du point de vue esthétique, historique ou écologique, soit de leur caractère d'espaces naturels;

Vu la délibération en date du 9 juillet 2010 par laquelle le conseil municipal de Lingreville décide que le stationnement isolé des caravanes et des tentes et la pratique du camping sont réglementés sur la commune et autorisés dans les zones et selon les conditions indiquées dans le règlement du Plan Local d'Urbanisme;

Considérant qu'il convient d'assurer la sauvegarde de ces secteurs pour des raisons de salubrité, de tranquillité, de sécurité publiques, de protection de sites naturels et urbains, de conservation de milieux naturels

## ARRETE

**Article 1** - Le camping et le stationnement isolé des tentes et caravanes sont interdits sur la totalité de la zone 2N délimitée sur le document graphique du PLU.

**Article 2** - Le stationnement isolé des tentes et caravanes et la pratique du camping sont autorisés sur la commune de Lingreville en sus des terrains aménagés et des zones autorisées indiquées dans le Plan Local d'Urbanisme dans les secteurs suivants :

- L'ensemble des zones 1N pour une durée continue maximale de 15 jours dans une période comprise entre le 15 juin et le 15 septembre inclus.

**Article 3** - Conformément à l'article R.111-44 du code de l'urbanisme, la présente réglementation sera portée à la connaissance du public par affichage en mairie de Lingreville et par implantation de panneaux aux points d'accès habituels de la commune.

**Article 4** - Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 5** - Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Madame la Sous-Préfète de l'arrondissement de Coutances
- Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer
- Monsieur le Commandant de la Compagnie de Gendarmerie de Coutances

Fait à LINGREVILLE, le 24 novembre 2010

Le Maire,  
Jean-Benoît RAULT

Acte rendu exécutoire après envoi en Sous-Préfecture le 24 novembre 2010 et publication ou notification du 24 novembre 2010.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'État.

# SOMMAIRE

Les commissions municipales .....	p.4
Le budget primitif 2011 .....	p.8
Lingreville : une commune littorale .....	p.9
L'intervention foncière du Conservatoire du Littoral .....	p.9
Plan de gestion pour le havre de la Vanlée .....	p.11
Un métier : garde du littoral .....	p.12
Le havre de la Vanlée (carte) .....	p.14
Zone aménageable en camping collectif .....	p.15
Les nouveaux campings .....	p.16
Pour passer de bonnes vacances à Lingreville .....	p.17
Association de défense des propriétaires .....	p.18
Gîte communal .....	p.19
Les sauveteurs en mer .....	p.20
Saint-James .....	p.20
Lingreville et nos enfants .....	p.21
Calendrier des manifestations .....	p.22
La parole aux associations .....	p.23
Lingreville d'antan .....	p.27
Nos commerçants et nos artisans .....	p.31

# EDITO

Lingremais, Lingremais,

Avec ce septième numéro de notre bulletin municipal, c'est à un rendez-vous désormais attendu que nous vous convions. Vous découvrirez dans cette édition les dernières actualités de la vie de notre commune.



Cette publication est plus particulièrement orientée vers le littoral. En donnant la parole aux nombreux acteurs qui s'y côtoient, porteurs d'intérêts souvent contradictoires, nous avons l'ambition de faire progresser la démocratie.

Nous sommes certains que c'est à travers une compréhension mutuelle que nous parviendrons à faire évoluer les pratiques des uns et des autres dans l'intérêt de tous.

Bel été à tous.

Votre Maire,  
**Jean-Benoît RAULT**

## LE MOT DE LA COMMISSION COMMUNICATION

Consacrer une partie de ce bulletin au **tourisme à Lingreville**, c'est aborder un sujet sensible et qui, par bien des aspects, peut souvent paraître incompréhensible à tous ceux qui fréquentent notre belle plage. Conservatoire du littoral, SYMEL, espaces remarquables, camping interdit, toléré ou autorisé, chevaux et tracteurs sur la plage... autant de sujets que nous allons essayer de vous expliquer ou de clarifier.

Le tourisme à Lingreville ne se résume pas aux seuls espaces littoraux mais c'est aussi la qualité de l'accueil : résidences secondaires, gîte communal, et gîtes privés, chambres d'hôtes, camping résidentiel... où l'on est heureux de se retrouver en famille. Enfin c'est aussi un centre bourg ancien regroupant des services diversifiés et en particulier ses commerçants qui ne manquent pas d'imagination pour être à vos petits soins.

Le bulletin est maintenant tout en couleur, à l'image de notre littoral et exceptionnellement notre historien local a cédé la plume à Jean-Paul Peltier qui poursuit l'histoire du havre de la Vanlée.

Xavier Jacquet

## LA COUVERTURE

Une photo due au talent de **Philippe Fauvel** qui vous invite à la découverte de l'espace naturel remarquable de nos dunes. Parmi toutes les photos que nous avons visionnées celle-ci nous est apparue comme faisant la synthèse de ce que vous découvrirez dans ce 7ème bulletin: le tapis dunaire, le sable, la flore, quelques arbres et un ciel toujours en mouvement qui nous conduit à... la mer.

Philippe Fauvel est Lingremais et passionné par la photo depuis 5 ans. Il vient de terminer, avec succès, ses études de photographe professionnel à l'HELB-INRACI de Bruxelles et a déjà participé à plusieurs expositions. Aujourd'hui, photographe-auteur dans notre région de Lingreville, Bricqueville sur mer à Granville vous pouvez retrouver ses œuvres sur son site web : [www.philippefauvel.com](http://www.philippefauvel.com) et le contacter par téléphone au 02 33 07 69 60 ou au 06 61 06 38 01.

Xavier Jacquet

**MAIRIE DE LINGREVILLE** 6 place du marché - 50660 LINGREVILLE - Tél. 02 33 47 53 01 - [www.Lingreville.fr](http://www.Lingreville.fr)

**Directeur de la publication** : M. Xavier JACQUET

**Mise en page**: Nicolas EVARISTE - Studio Kawaa (Lingreville) - [www.kawaa-design.com](http://www.kawaa-design.com)

**Impression**: Imprimerie SERIAC (Gourfaleur) - [www.seriatic.com](http://www.seriatic.com)

# LES COMMISSIONS MUNICIPALES

## Commission Urbanisme

Une année s'est écoulée depuis le dernier compte-rendu dans notre bulletin municipal.

Durant cette année la commission a surtout travaillé en lien avec la commission voirie et bâtiments communaux sur le projet de la future école. Il s'agissait de déterminer son emplacement définitif, son architecture, son mode de chauffage ainsi que l'implantation du lotissement voisin.

Actuellement, la commission travaille sur deux dossiers :

- La modification de quelques points du règlement de notre P L U.

- Une recherche de solutions au devenir des terrains communaux situés Rue des Matelots et Rue des Verrous.

En ce qui concerne notre P L U, une première réunion a eu lieu en présence de M. AVICE, architecte urbaniste, pour étudier les différents points devant faire l'objet d'une modification ( pentes symétriques des toitures appuyées sur le même faitage, hauteur des clôtures pour les professionnels etc..). Une prochaine réunion est prévue dans le courant de l'été avec les services de la D D T M (Direction Départementale des Territoires et de la Mer). Nous espérons ainsi à l'avenir résoudre nos problèmes d'obtention de certains permis de construire.

D'autre part, deux réunions concernant les terrains communaux ont eu lieu avec M. EON (chargé d'étude du cabinet PLANIS) et M. D'HORRER ( PROTOURISME).

Nous avons souhaité être accompagnés dans le cadre de la formulation d'un appel à projet pour la création d'un camping. Il s'agit de définir le projet souhaité en vue notamment d'établir un cahier des charges, ainsi qu'une grille de critères de sélection des candidats. Bien entendu cet appel à projet sera ouvert à tous les opérateurs.

Daniel Marie



Sortie du havre de la Vanlée et le marais de Lingreville vus du ciel.

### Quelques rappels de règles d'urbanisme sur la commune :

- Toute édification de clôture doit faire l'objet d'une demande en Mairie.
- Mise en application de l'arrête municipal interdisant le camping dans la zone 2N.

## Commission Voirie et Bâtiments

### Aménagement de la route départementale n° 20

Soucieux d'améliorer la sécurité sur la RD 20 suite aux accidents dramatiques survenus, plusieurs réunions ont eu lieu avec les services départementaux à savoir:

### Carrefour du Frot (création d'un giratoire).

La commission des routes du conseil général a acté le projet fin 2010.

Au cours d'une réunion préparatoire avec les services de la DRD ( direction des routes départementales) du conseil général, nous avons été informés que les emprises prévues initialement étaient insuffisantes. Il est donc nécessaire de procéder à de nouvelles acquisitions foncières prises en charge par le Département.



Carrefour du Frot, lieu d'accidents mortels.

### Village du Hameau Labour

Une réunion a été organisée avec les services de la DRD qui nous ont proposé un avant-projet d'aménagement de la voirie et du carrefour avec la route départementale n° 298 pour lequel il sera nécessaire de procéder à quelques acquisitions foncières à la charge du département.

Le projet prévoit de classer ce village en agglomération avec une limitation de vitesse à 50 Km/h, un recalibrage de la route départementale, la création de trottoirs et l'amélioration de la visibilité au carrefour.

Michel Fauvel et Denis Martin



Circulation intense et visibilité réduite au carrefour du hameau Labour

### Lotissement les Pommiers 2 (entre le cimetière et l'école)

Le démarrage des travaux respecte le planning afin de permettre la construction de l'école maternelle.

Dès le mois de septembre les 4 parcelles constructibles pourront être vendues sachant que des réservations sont déjà faites.



### Réfection route Charrière Patin

Les travaux de recalibrage de la voirie et l'exécution d'un bicouche sont terminés.



### Toilettes publiques de la plage

Afin d'assurer de meilleures conditions sanitaires pour les usagers de notre plage et la mise aux normes de nos toilettes, des travaux de réfection ont été faits pendant le mois de juin, à savoir : redistribution intérieure avec création d'un wc handicapé, d'une grande zone de douche, carrelage neuf, pose de faïence murale et sanitaires neufs; réfection de la toiture terrasse. Notre souhait est que ce local soit respecté par tous et non tagué !!!



### Construction de l'école maternelle et garderie

Le dossier d'exécution des ouvrages est terminé, la consultation des entreprises devrait commencer courant juillet 2011.

## Commission pour le Développement Economique, Touristique et Commission Communication

### DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Le maraîchage à Lingreville reste au cœur de nos préoccupations. Comme nous vous l'annoncions l'année dernière, Lingreville a pris l'initiative avec le syndicat mixte du Pays de Coutances, de répondre à l'appel à projet **Pôle d'Excellence Rural** (PER) mis en place par l'État. En avril dernier, notre projet a été labellisé par le ministère de l'agriculture alors que seulement cinq projets ont été retenus en Basse-Normandie. Ceci veut dire que d'ici trois ans la coopérative agricole sera réhabilitée afin d'accueillir la **maison du maraîchage** du pays de Coutances.

Mais la reconquête de la production légumière passe avant tout par la sauvegarde des exploitations actuelles et par la formation de futurs maraîchers. En concertation avec nos principaux maraîchers et toujours avec le centre de formation des adultes du lycée agricole de Coutances (CFPPA) nous mettons en place à Lingreville et sur le canton de Montmartin sur Mer une **pépinière d'entreprise de maraîchage biologique** qui aura pour objectif d'accompagner sur le terrain de jeunes maraîchers pendant trois ans maximum afin de consolider à la fois leur vocation, leur formation et leur entrée dans la vie professionnelle.

Le prochain bulletin municipal sera consacré aux exploitations agricoles de Lingreville. La maison du maraîchage et la pépinière y seront largement évoquées. Sans attendre, un jeune couple (Thibault Champin et Annick Briand) vient de s'implanter sur la commune. Dès cet été, vous trouverez leur production de légumes BIO à Lingreville et sur les marchés de Hauteville.



Maraîchage biologique sur la commune.

Autre bonne nouvelle, les locaux de l'entreprise Voisin ont été repris par la **SARL Lemièr** d'Annville qui loue également une partie du bâtiment au garage Vadet qui reste ainsi sur la commune. La commission a aussi rencontré l'UFEL et les commerçants pour faire le point

sur le déballage sur la voie publique en dehors du marché du vendredi. Après discussion **satisfaction est donnée au commerce local.**



## TOURISME ET COMMUNICATION

Dans le cadre de la résorption du caravanning non réglementaire, la commission prépare actuellement avec des professionnels du tourisme, un **cahier des charges** regroupant les réglementations et autres exigences devant être prises en compte par les personnes désireuses de **créer d'autres campings** dans la zone 1AUT.

Le projet de création d'un **port à sec** à Lingreville a vu le jour.



A l'heure prévue, sans se mouiller, l'équipage prend possession de son bateau.

Le **site Internet de la commune** s'enrichit régulièrement de nouvelles rubriques. Les bulletins municipaux seront maintenant mis en ligne au fur et à mesure de leur parution. Ce site est le vôtre. Vos remarques et suggestions sont bienvenues. Si vous êtes propriétaire de gîtes, ou de chambres d'hôtes, **les annonces sur le site sont gratuites.**

X. Jacquet

**Le site est accessible directement à cette adresse : [www.lingreville.fr](http://www.lingreville.fr)**

## INFO du CCAS

### REPAS DES ANCIENS DE LINGREVILLE

Les habitants de Lingreville de plus de 65 ans sont invités à un repas convivial **le dimanche 9 octobre 2011** à la SALLE NORMANDY, rue des écoles. (Salle qui vient d'être rénovée par La Lingremaise). Notez dès à présent la date sur votre calendrier !



### TRANSPORTS de PROXIMITE (MANEO)

Un service de transport en taxi fonctionne depuis le 2 mai 2011. Géré par le conseil général et la communauté de communes de Montmartin, il est destiné à tous, sans condition d'âge ni de revenus. Il permet aux personnes qui n'ont pas de moyen de locomotion de se déplacer en toute indépendance. **Chaque trajet effectué coûte 2,20€** (soit 4,40 € l'aller retour, non obligatoire).

Le ticket ou le carnet de tickets (plus avantageux) s'achète auprès du chauffeur.

#### Les jours sont fixes :

Le **MARDI** vers **COUTANCES** : départ du domicile, arrivée place du Parvis, de la Croûte ou de la gare de Coutances entre 13h50 et 14h10. Horaire de départ pour le retour : 2 heures plus tard.

Le **MERCREDI** vers **MONTMARTIN SUR MER** : départ du domicile, arrivée à la Trésorerie de Montmartin à 9h30. Horaire de départ pour retour : 2 heures plus tard.

Le **JEUDI** vers **HAUTEVILLE** et **ANNOVILLE**. Départ du domicile pour une arrivée au cinéma de la plage à 14h15 ou à la maison de retraite à 14h25. Horaire de départ pour le retour: 16h45 d'Annoville et 16h55 de Hauteville sur Mer.

Charlyne Bois



La réservation se fait par téléphone au numéro vert gratuit: **0800 150 050**. (choix n°3).

Le dernier délai pour réserver est la veille du transport avant 16 heures. Le service vous rappellera ensuite pour confirmer et vous préciser à quelle heure le taxi viendra vous prendre et vous ramener à votre domicile.

*Pour tous renseignements complémentaires contacter Charlyne BOIS : 02 33 47 58 64.*

#### **AIDE ET PARTAGE DU CANTON DE MONTMARTIN**

L'assemblée générale de l'association **Aide et partage**, créée en septembre 2010 est la nouvelle dénomination de la Banque Alimentaire **pour le canton de Montmartin sur Mer**. En effet nous ne sommes pas autorisés à utiliser ce terme, réservé à la structure « mère ».

Ceci ne change rien pour les bénéficiaires et les denrées proviennent de la **Banque Alimentaire de Saint-Lô**, comme d'habitude.

Au cours de l'assemblée générale d'Aide et Partage qui a eu lieu le 21 juin 2011 à Montmartin, nous avons constaté une augmentation du nombre de bénéficiaires avec une légère diminution en fin d'année. Par contre les dons sont moins importants. Ceci nous amène à proposer la carte d'adhésion de membre bienfaiteur (5€/an) à toute personne qui souhaite participer.

#### **VIVRE SON DEUIL EN BASSE NORMANDIE**

Pour celles et ceux qui sont dans la peine et qui souhaitent être accompagnés en entretien individuel ou dans des groupes de partage, il existe l'association **Vivre son deuil**.



La Présidente est Nicole BONNET 06 87 12 71 72  
nicole.bonnet5@wanadoo.fr

Permanence Centre Jean Lurçat place du Champs de mars à St Lô. Les sites de l'association sont :

**[www.vivresondeuil.asso.fr](http://www.vivresondeuil.asso.fr)**  
**[www.deuilapressuicide.fr](http://www.deuilapressuicide.fr)**  
**[www.deuilinfos.eu](http://www.deuilinfos.eu)**

Pour ceux qui préfèrent communiquer dans l'anonymat, une écoute téléphonique se fait au siège de l'association à Caen au 02 31 82 20 16.

## **Commission « Finances »**

L'établissement du budget 2011 a fait l'objet de longs débats. Il fallut arbitrer entre les différents travaux jugés urgents pour la commune. C'est bien entendu le chantier de l'école considéré prioritaire qui monopolise la plus grande partie de notre budget investissement.

Nous avons fait le choix de construire un bâtiment répondant à la norme **«basse consommation énergétique»** car les économies de chauffage ainsi réalisées et les subventions promises auront vite fait d'amortir le surcoût de construction, même si ce dernier est très important.

La subvention attendue pour le remplacement du chauffage de l'église nous ayant été refusée en 2011 nous avons du reporter les travaux en 2012.

Cependant nous espérons trouver un autre financement permettant de chauffer l'église dès cet hiver.



*La voirie et les plantations du lotissement des Clos.*

Cette année, suivant la réforme des collectivités territoriales et la suppression de la taxe professionnelle, la commune touche la totalité des taxes d'habitation et des taxes foncières. Cependant, si le montant des taxes ainsi perçues est supérieur à celui des années précédentes (c'est le cas de Lingreville), la commune reverse la différence dans un fond (GIR) qui garantit le maintien des dotations antérieures pour les communes défavorisées. Pour Lingreville cette GIR est en 2011, de 58 523 €.

Une remarque concernant les charges à caractère général, et les frais de personnel, qui sont en forte augmentation. Les premières concernent des travaux «France Télécom» rue des écoles. La cantine scolaire qui accueille un nombre croissant d'enfants, connaît une augmentation de ses dépenses, compensées par une augmentation des recettes. Les secondes concernent la prise en charge des salaires des personnes remplaçant le personnel municipal en arrêt maladie. Ici encore, la mairie ayant souscrit une assurance spéciale, cette dépense est équilibrée par des remboursements à venir.

Un mot des emprunts à souscrire par la commune pour la construction de l'école et l'aménagement du lotissement des Pommiers. Ces derniers vont prendre le relais des emprunts faits pour l'aménagement de la boucherie et du lotissement des Clos. Ainsi grâce aux loyers et à la vente de tous les terrains, la charge de la dette restera stable.

Enfin comme les années précédentes le budget général contribuera à la mise en place de l'assainissement collectif.

X. Jacquet

# LE BUDGET PRIMITIF 2011

## Section Fonctionnement

### Dépenses

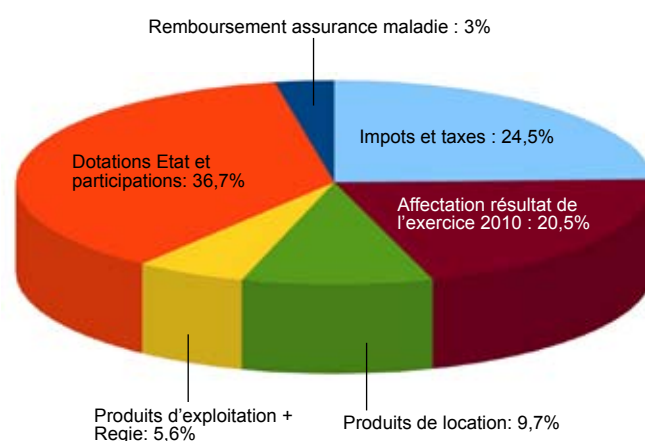
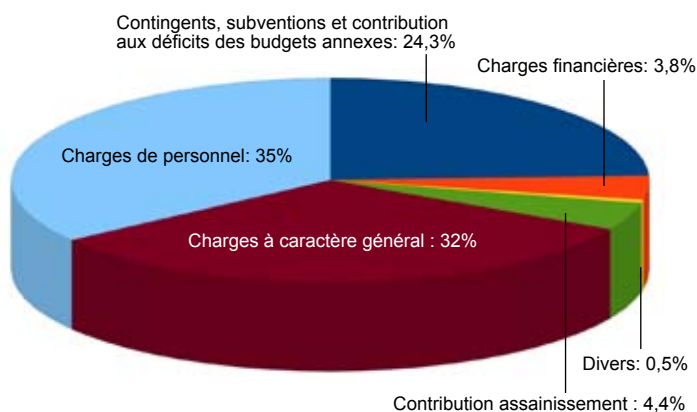
- Charges à caractère général .....	265 141 €
- Charges de personnel .....	290 020 €
- Contingents, subventions et contribution aux déficits des budgets annexes .....	201 202 €
- Charges financières .....	31 130 €
- Prélèvements pour investissement .....	0 €
- Dotation aux amortissements .....	0 €
- Contribution au service assainissement .....	36 166 €
- Divers .....	3 900 €

**TOTAL: 827 559 €**

### Recettes

- Impôts et taxes .....	202 901 €
- Dotations Etat et participations .....	303 356 €
- Produits d'exploitation .....	42 644 €
- Produits de locations .....	80 000 €
- Affectation résultat de l'exercice 2010 .....	169 628 €
- Travaux en régie .....	4 030 €
- Remboursement assurance / arrêt maladie .....	25 000 €

**TOTAL: 827 559 €**



## Section Investissement

### Dépenses

- Remboursement d'emprunts .....	53 400 €
- Dépenses d'équipements .....	1 046 070 €
- Acquisition de terrains (réserve) .....	86 000 €
- Autres (cautions, études...) .....	19 700 €
- Déficit d'investissement 2010 .....	35 057 €

**TOTAL: 1 240 227 €**

### Recettes

- Emprunts .....	398 355 €
- Subventions et participations .....	503 843 €
- FCTVA .....	165 872 €
- Affectation résultat 2010 .....	101 857 €
- Virement section investissement .....	0 €
- Autres (amortissem., dépôts de garantie) .....	32 000 €
- Taxe locale d'équipement .....	1 000 €
- Divers .....	1 300 €

**TOTAL: 1 240 227 €**

## NOUVEAUX PROGRAMMES INSCRITS AU BUDGET 2011

Réserves foncières, acquisition de terrains .....	86 000 €
Travaux de réfection voirie et entretien .....	163 000 €
Création lotissement des Pommiers .....	366 000 €
Extension des réseaux électriques BT .....	5 640 €
Pôle scolaire et garderie - Projet définitif bâtiment à basse consommation énergétique .....	97 4930 €
Gîte presbytère et autres bâtiments communaux .....	4 000 €
Matériel technique .....	16 200 €
Sanitaires de la plage .....	30 000 €
Voirie et espaces verts au lotissement des clos - programme 2009 / réalisation 2011 .....	188 310 €
Cimetière .....	10 000 €



# LINGREVILLE : UNE COMMUNE LITTORALE

Lingreville jouit d'un environnement naturel remarquable qui fait le bonheur de ses habitants et des nombreux touristes qui, chaque année, rejoignent soit leur résidence secondaire soit les campings implantés dans la zone des « Marais ». Bien entendu, ici, la mer joue le rôle principal. Elle bat la mesure de nos journées au rythme des marées découvrant une plage que tous nous envient. Elle nous assure un micro climat qui n'est pas une galéjade mais le garant d'une activité économique équilibrée entre l'agriculture, la conchyliculture, l'artisanat, le commerce et le tourisme.

Le tourisme est devenu une composante importante de notre économie locale. Sans vouloir ressembler aux communes à vocation balnéaire telles que Hauteville sur Mer ou Saint Martin de Bréhal, la commune comptait lors du recensement de 2008 : 460 résidences principales et 455 résidences secondaires. A ces chiffres on doit encore ajouter près de 230 mobil-homes et caravanes fixes et 240 caravanes mobiles implantés ou fréquentant chaque année notre zone littorale.

La plus grande partie des espaces compris entre le havre de la Vanlée et la route des Verrouis est située à la fois en site classé, site Natura 2000 et zone d'intervention du Conservatoire du Littoral.



En raison de la loi littoral, la municipalité de Lingreville s'est trouvée dans l'obligation de prévoir, pour la zone d'intervention (voir la carte en page centrale), la résorption du camping devenu non réglementaire.

Tous ceci est fort compliqué et n'est pas sans conséquence sur l'avenir de la commune.

Par ce bulletin et grâce à l'implication des nombreuses personnes que nous avons rencontrées, nous aurons essayé de répondre aux nombreuses questions qui nous sont posées.

## L'INTERVENTION FONCIÈRE DU CONSERVATOIRE DU LITTORAL

En 1993 est créée dans la zone des «Marais» correspondant essentiellement à la zone classée, une zone de préemption au profit du Conservatoire du Littoral.

Dés lors le Conservatoire concrétise quelques achats de parcelles. En 2009, sur proposition du Conseil Municipal, la zone de préemption est agrandie. Cette décision est prise afin de favoriser la résorption du camping dans ces espaces sensibles, tout en permettant aux propriétaires des terrains, de les vendre au Conservatoire dans des conditions financières satisfaisantes. Pour connaître de façon précise comment intervient le Conservatoire du Littoral nous avons rencontré Mme Claire-Lise MARY responsable de l'intervention foncière et de l'urbanisme pour la Normandie. Nous vous donnons ci-après le résumé de nos entretiens.



### LA MISSION DU CONSERVATOIRE DU LITTORAL

La mission du Conservatoire du Littoral est d'acquérir des terrains en bord de mer pour en assurer la préservation définitive. Pour mener à bien sa mission, le Conservatoire intervient selon 4 orientations:

- La **proximité de la mer**.
- La **répartition géographique et écologique** : les acquisitions doivent être réparties de manière équilibrée entre les différents secteurs géographiques, et les différents types de milieux et paysages.
- Les **sites majeurs**: cas des grands sites nationaux revêtant une importance particulière en fonction de critères écologiques, esthétiques et paysagers.
- Le **maintien des paysages agricoles**.

### LA ZONE D'INTERVENTION DU CONSERVATOIRE

Cette dernière doit présenter au moins une de ces orientations et un des trois critères suivant :

- Lorsqu'un terrain fait l'objet de **pression en faveur de l'urbanisation**, mettant en échec la réglementation existante (vente de parcelles, construction sans permis, installation durable de caravanes, etc...), ou de menaces d'artificialisation irréversible du milieu (comblement de zones humides, drainage, extraction de matériaux, enrochements).
- Lorsqu'un **terrain se dégrade** et qu'il faut le réhabiliter et le gérer.

• Lorsque le terrain est inaccessible et que son **ouverture au public** s'impose.

Un fois qu'elle est déterminée, en concertation avec la ou les communes concernées, et validée par le Conseil d'administration du Conservatoire du littoral, le **Conservatoire peut alors accepter des transactions foncières dans ce secteur afin de constituer un patrimoine foncier**. Pour cela, l'établissement a plusieurs moyens juridiques à sa disposition : l'acquisition, l'affectation de terrains appartenant à l'Etat, la dation en paiement, les donations et legs, les servitudes, les autorisations d'occupation temporaire.

### L'ACQUISITION ET LE DROIT DE PRÉEMPTION

L'acquisition est le moyen le plus connu. Le Conservatoire acquiert 80 % de ses biens par ce mode, de 3 manières différentes :

- A l'**amiable**, comme n'importe quel particulier ou organisme
- Par voie de **préemption**, soit au titre des Espaces Naturels Sensibles (en coordination avec la politique départementale sur les ENS), soit du fait du droit de préemption propre au Conservatoire issu de la loi de démocratie de proximité du 27 février 2002.

Ce droit de préemption s'exerce dans un secteur bien déterminé qu'est la zone de préemption. Elle se superpose parfois, en toute logique, sur la zone d'intervention du Conservatoire et constitue alors un outil foncier très efficace.

Pour ces deux premiers modes d'acquisition, le Conservatoire **achète lorsque le terrain est à vendre**, ou de manière plus exceptionnelle par **expropriation**.

Cette procédure peut être appliquée lorsqu'il s'agit d'acquérir des parcelles isolées au milieu d'un site déjà acquis presque en totalité, pour solutionner des problèmes de droit de propriété. Le Conservatoire achète alors lorsque le terrain n'est pas à vendre.

L'expropriation se fait uniquement dans le cadre d'une Déclaration d'Utilité Publique (DUP).

Les communes concernées sont consultées à tous les niveaux d'intervention : au moment de la création d'une zone d'intervention, au moment d'une transaction foncière (quelle que soit le mode) et au moment de la création d'une zone de préemption.

*Propos recueillis par B. Remigereau et X. Jacquet*

### Contact

Conservatoire du Littoral: Délégation Normandie  
Claire-Lise Mary, responsable de l'intervention foncière et de l'urbanisme  
5-7 rue Pémagnie - 14037 Caen cedex  
Tel: 02 31 15 30 90

## ASSOCIATION LAM (Libre Accès à la Mer)

L'association a été créée au 1 janvier 2011 et à ce jour compte une cinquantaine de membres. Elle a été montée pour défendre «l'accès à la mer par ses propres moyens» et surtout pour fédérer de bonnes pratiques pour les mises à l'eau des bateaux. Des membres de l'association sont en discussion régulière avec la mairie et se veulent source de proposition pour améliorer l'existant.

### Concrètement l'association a pour objet :

- Le libre accès gratuit à la mer par ses propres moyens
- Le respect et la protection de l'environnement
- La défense des pêcheurs plaisanciers (à pieds, en bateaux, sous marine,...)
- Le respect des zones de baignades, des zones de mise à l'eau et de stationnement des engins servant à cet effet.

La plage est un lieu fréquenté par beaucoup de personnes (baigneurs, promeneurs, cavaliers, chars à voile, la plaisance, ...). L'association a pour volonté d'accompagner, dans des pratiques responsables, les multiples propriétaires de tracteurs qui circulent et stationnent sur la plage pour mettre à l'eau leurs bateaux.

C'est pour cette raison que les membres de l'association, ont voté à l'unanimité une charte de bonne conduite :

**«Vivons la plage ensemble».**

Bien sur tous les utilisateurs de tracteurs ne sont pas

membres de notre association mais nous espérons qu'ils suivront les règles simples qui permettent une utilisation tolérable par tous de la plage.

Pour reconnaître, les tracteurs membres de l'association, il suffit de regarder s'ils ont un autocollant avec le logo et l'année.

L'association reste bien sûr à votre écoute pour venir grandir les rangs ou pour échanger sur les pratiques et les améliorations envisageables.

François Chauvel



# PLAN DE GESTION POUR LE HAVRE DE LA VANLEE

Philippine CHAMBAULT est stagiaire au Conservatoire du Littoral. Pendant 6 mois, d'avril à septembre 2011, elle travaille sur le havre de la Vanlée.

Certains d'entre vous l'ont sûrement déjà rencontrée car elle s'intéresse à tous ceux qui « pratiquent » le havre. Voici quelques extraits de son exposé.

## Présentation du havre de la Vanlée

Le havre de la Vanlée correspond à un bras de mer. C'est le fleuve côtier La Vanlée qui prend sa source à Bréville-sur-mer qui est à l'origine de ce havre. La forte variation de niveau d'eau lors des marées crée une diversité d'espèces et de paysages. Ce qui en fait un site d'exception.

Le Havre de la Vanlée appartient depuis le 26 décembre 1988 à un site classé « Patrimoine naturel ». Le classement de ce site limite toute destruction ou modification de son aspect.

En outre, depuis 1997 le Havre de la Vanlée fait partie d'un site Natura 2000 nommé « Littoral ouest du Cotentin de Bréhal à Pirou ». Ainsi, il abrite des habitats d'intérêt communautaire tels que les dunes de sable et les prés salés. On y trouve des espèces végétales à grande valeur patrimoniale, entre autre l'Euphorbe faux pourpier, qui est une espèce protégée au niveau national.



## Définition des enjeux

Dans le but d'assurer la préservation de ce patrimoine naturel, le Conservatoire du Littoral, mène depuis 1985 une politique foncière sur le havre de la Vanlée.

La superficie totale d'intervention sur la commune de Lingreville étant de 92 ha, le Conservatoire du Littoral est actuellement propriétaire de 15 ha.

Les parcelles acquises ont pour vocation d'être réhabilitées en espaces naturels et aussitôt ouvertes au public. L'organisme chargé de cette gestion est le SyMEL qui assure la gestion de ce site en étroite collaboration avec la Commune de Lingreville.

Le SyMEL a fait appel au Conservatoire du Littoral pour élaborer un document définissant les orientations de gestion et les modalités d'actions sur le site. Ce document vise à définir les enjeux du site en vue d'établir une planification des mesures à engager sur le court, moyen et long terme.



## Concertation pour un diagnostic initial

Ce document d'orientation consiste à dresser un état des lieux du site.

- 1) des espèces (végétales et animales),
- 2) de l'habitat naturel (dunes à Oyat, prés salés...) et

3) des activités pratiquées.

Afin de cerner au mieux le contexte de chaque activité ainsi que les interrelations existantes entre les usagers et leur milieu d'une part, et les usagers entre eux d'autre part, une concertation au sein du réseau d'acteurs est en cours.

Cette démarche participative a pour objectif de cerner au mieux le cadre socio-économique du site et de définir les orientations de gestion les plus adaptées à ce site que le Conservatoire du Littoral veut ouvert à tous.

Il est donc important de tenir compte des intérêts de chacun. Ce diagnostic initial permettra de définir les enjeux écologiques et socio-économiques du site dans le but d'élaborer des mesures de gestion adaptées aux valeurs patrimoniales ainsi qu'aux divers usages.

Cette troisième et dernière étape est donc l'élaboration d'un plan opérationnel d'action, priorisant les trois prochaines années. La mise en œuvre de ces actions sera assurée par le SyMEL.

En septembre prochain les conclusions de cette étude seront apportées en mairie de Lingreville et présentées aux associations et acteurs locaux.



Toute remarque ou suggestion concernant l'orientation de gestion du Havre de la Vanlée est à adresser à **Mlle Philippine Chambault**, stagiaire au Conservatoire du Littoral, **joignable jusqu'au 15 juillet au 02.31.15.30.90**, ou bien [p.chambault@conservatoire-du-littoral.fr](mailto:p.chambault@conservatoire-du-littoral.fr)

# UN MÉTIER : GARDE DU LITTORAL

## Présentation de Michel DAVID.

Son métier : Garde du littoral.

Son territoire : une partie des dunes de la côte ouest du Cotentin. Son ambition : Sensibiliser à la biodiversité, sauvegarder le patrimoine naturel sensible pour les générations futures, tout en mettant en œuvre les prémices d'une valorisation touristique et humaine.

**Formation :** Michel DAVID est garde du littoral depuis 1997. Après un BEATEP gestion et protection de la nature au lycée agricole de Sées et un diplôme de chef de chantier entretien et aménagement de la nature, il suit une formation interne aux ateliers techniques des espaces naturels de Montpellier. Les jeunes qui entrent dans la profession font en moyenne 2 à 5 ans d'études après le bac. De nombreuses formations (initiales ou continues) peuvent amener à exercer ce métier, mais il n'existe pas de diplôme de garde du littoral.



Déjà en 2007, le garde du littoral accueillait les enfants d'Orval dans les dunes de Lingreville.

**Accueil et sensibilisation du public** Le garde du littoral a une fonction polyvalente. Il rencontre les randonneurs qui parcourent les dunes, il informe les usagers sur la richesse et la fragilité du patrimoine naturel. Il participe à des animations avec des scolaires, principalement dans le cadre de projets pédagogiques, des jeunes en camps internationaux etc.

**Territoire d'intervention :** Le garde du littoral exerce uniquement sur l'espace terrestre et n'intervient pas sur la partie marine du littoral. Salarié du SYMEL (Syndicat Mixte des Espaces littoraux de la Manche), il travaille sur les propriétés du Conservatoire du littoral et du Département de la Manche, ainsi que sur les parcelles en convention de gestion. Il ne peut donc pas intervenir sur les terrains privés. Le secteur de Michel DAVID regroupe les espaces naturels de Gouville à Bréville, en passant par Quettreville sur Sienne (pour la sauvegarde des berges de la Sienne et ses frayères à brochets).

**Entretien-Travaux :** Il prévoit, organise et réalise les travaux nécessaires à l'entretien ou la restauration des espa-

ces naturels sensibles. Il pose des plots, des clôtures, des panneaux, il élague des arbres etc. Quand il doit abattre un arbre c'est qu'il y a, soit un risque de sécurité publique, soit une espèce inappropriée à la reconstitution de la pelouse dunaire. Le Conservatoire du littoral privilégie le recours au travail manuel pour l'entretien des rivages, méthode plus respectueuse de la faune et de la flore. Il travaille en partenariat avec des associations pour animer des chantiers de restauration. Son rêve est de faire participer des jeunes et des retraités volontaires, ensemble pour des activités communes, comme les repiquages des oyats...



Juillet 2010 : chantier avec le Service Volontaire Européen.

## Gestion des terres :

A Lingreville, des conventions sont établies avec des associations de chasseurs et des agriculteurs. Environ 15 hectares sont loués pour la pâture des bovins, avec un quota à respecter de 1,4UGB (unité gros bétail) par hectare. Un plan de gestion pour les dunes de Lingreville (site du havre de la Vanlée), en concertation avec tous les acteurs locaux, est en cours d'élaboration.

**Surveillance des Espaces sensibles naturels :** Le garde est aussi un agent assermenté avec des pouvoirs de police. (Art. 29 du code de la procédure pénale et 322-10-1 du code de l'environnement). Il est missionné par le Directeur du Conservatoire du Littoral pour faire respecter les réglementations en vigueur. Il établit des procès verbaux qu'il transmet au Procureur de la République. Ses interventions concernent des feux, des extractions de sable, des dépôts sauvages de déchets, des parcours en 4x4 interdits sur ces espaces etc.

**Suivi d'inventaires et de fréquentations :** Le garde est partenaire des études scientifiques en cours. Il observe et il note quand il rencontre des lézards verts, des tadornes de Belon, ou des chauves souris...

Il répertorie aussi les habitats des plantes protégées comme les chardons bleus ou les élymes des sables...

Il pose des compteurs pédestres pour évaluer la fréquentation...

**Passion du terrain** : Michel DAVID est soucieux de la gestion des richesses fragiles des dunes sauvages, des arrières dunes de Lingreville et des 92 hectares du havre nord de la Vanlée. Ces territoires sont répertoriés parmi les plus beaux sites naturels de notre département, c'est pourquoi le garde du littoral est animé par la passion du terrain. Il souhaiterait être plus encouragé par les riverains. Il est prêt à dialoguer et à faire remonter jusqu'aux décideurs les inquiétudes des uns et des autres, pour un mieux vivre ensemble. Par exemple il peut rassurer quand au devenir de la pinède de bord de mer à Lingreville, elle sera bien conservée.

### Contact SYMEL

Le Syndicat mixte des espaces littoraux de la Manche est l'employeur des 11 gardes du littoral de la Manche. Le siège est à la Maison du département à Saint Lô. Tel 02 33 05 98 33. L'antenne SYMEL de Michel DAVID est située à Agon Coutainville. Tel 02 33 07 25 31 - Email : michel.david@manche.fr



*Découverte des dunes par enfants des écoles.*

## LEXIQUE

### Conservatoire du Littoral

Le Conservatoire du Littoral existe depuis le 10 juillet 1975. C'est un établissement public d'Etat placé sous la tutelle du ministre chargé de la protection de la nature. Son rôle est d'acquiescer des espaces naturels en bord de mer ou de grands lacs, dans le but de préserver des sites naturels, de les rendre inaliénables pour les générations futures et de les ouvrir au public. Il délègue la protection de ces territoires à des partenaires.

### SYMEL (Syndicat Mixte des Espaces Littoraux)

Le SYMEL est un établissement public départemental. Il associe le Conseil Général à 14 communautés de communes de la Manche, dont celle de Montmartin sur mer. Il a pour mission la protection des espaces sensibles littoraux et la gestion des propriétés acquises par le Conservatoire du Littoral.

### Garde du littoral

Le garde est salarié du SYMEL. Il travaille sur les terres qui dépendent du Conservatoire du Littoral. Il entretient et met en valeur les espaces naturels. Il a aussi une mission d'accueil des visiteurs, et d'animation de chantiers de protection des dunes. Il est mandaté pour des actions juridiques de police et de surveillance.

### Loi littoral

La loi littoral date du 3 janvier 1986. Complétée de 1989 à 2004 par d'autres lois et décrets, elle figure au code de l'urbanisme. Elle s'applique dans toutes les communes riveraines de la mer. Elle cherche un équilibre entre la protection des espaces littoraux et l'urbanisation.

### Natura 2000

Natura 2000 est un réseau de sites naturels créé par l'Union Européenne en 1992. Ce sont des sites qui ont tous une grande valeur patrimoniale, par la faune et la flore exceptionnelles qu'ils contiennent. Depuis 2008, il y a 19 territoires Natura 2000 dans la Manche. Le COPIL est l'organe de concertation et de débat mis en place dans la Manche par le préfet. Il élabore des documents d'objectifs pour faire de Natura 2000 un outil de développement des communes rurales.

### Site classé « patrimoine naturel »

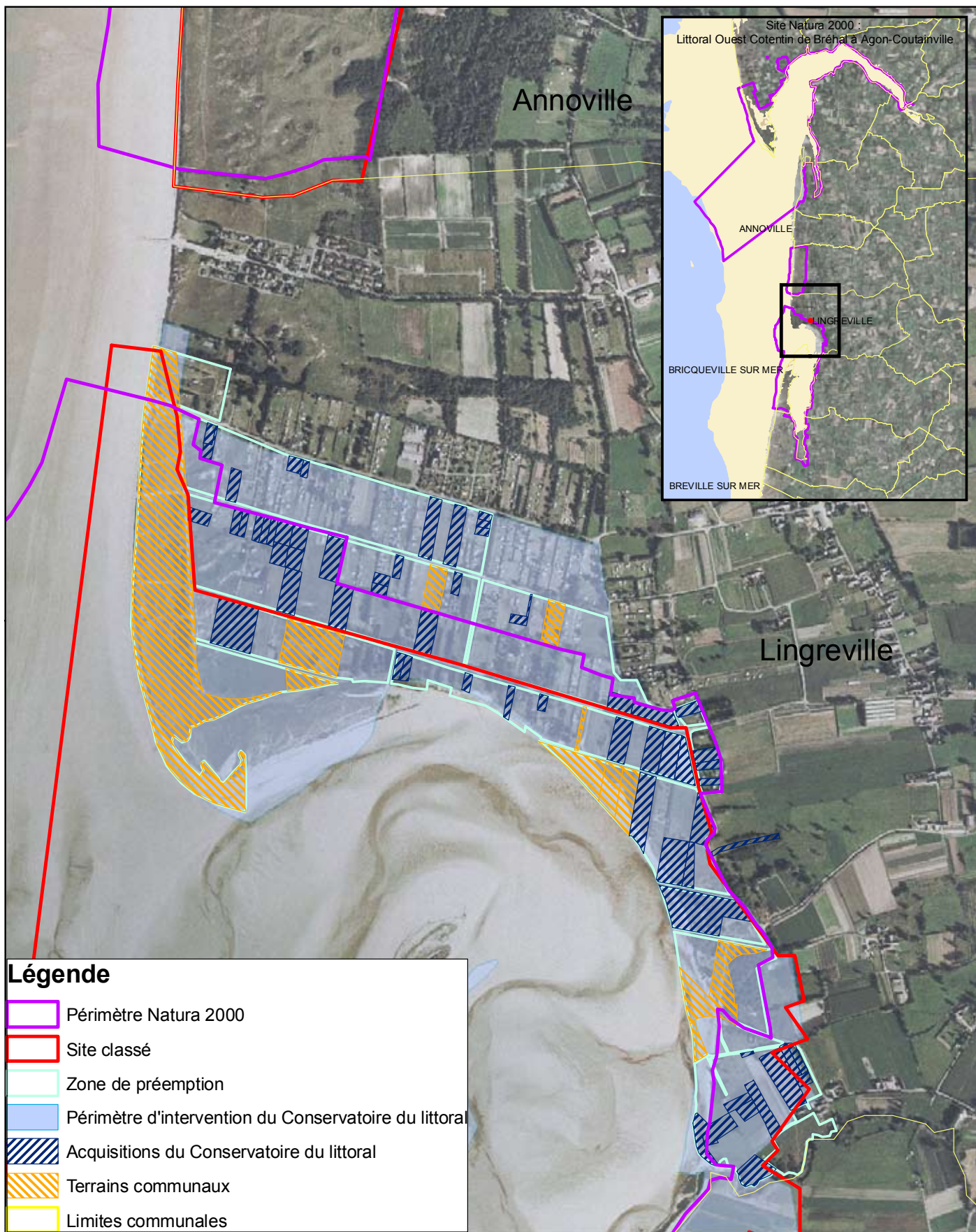
La loi du 2 mai 1930 instaure le classement des sites, et paysages à curiosité naturelle, en raison de leur beauté et de leur singularité. Le havre de la Vanlée est classé patrimoine naturel par décret ministériel depuis le 26 décembre 1988. (Inscription au journal officiel). Le classement d'un site permet à l'activité économique de se poursuivre. Elle soumet à autorisation toute modification de l'état des lieux.

### Zone de préemption des ENS (Espaces Naturels Sensibles)

Les Espaces Naturels Sensibles ont été créés pour préserver ou restaurer la qualité des sites, tout en aménageant des espaces ouverts au public. A Lingreville, 78 hectares de dunes (ENS) ont été délimités. Sur ce site, 15 hectares ont déjà été acquis par le Conservatoire. Aujourd'hui environ 15 ha de la zone de préemption sont loués à des agriculteurs locaux.

**Plan de gestion de la rive droite du havre de la Vanlée**  
C'est tout un travail de diagnostic et de bilans en vue de la mise en valeur future de la zone de préemption du havre de la Vanlée sur la commune de Lingreville.

# LE HAVRE DE LA VANLEE - COMMUNE DE LINGREVILLE



0 100 200 400  
Mètres



Source :  
Fond de carte : BD Ortho, IGN, 2006. Bathymétre : SHOM-IFREMER, 2005  
Limites communales : BD-Carthage, IGN  
Site classé : DIREN Basse-Normandie  
Zone de préemption : Conservatoire du Littoral, 2006  
Acquisitions Conservatoire du Littoral : Conservatoire du Littoral, 2011  
Terrains communaux : Conservatoire du Littoral, 2010

# ZONE AMÉNAGEABLE EN CAMPING COLLECTIF

## ZONE 1AUT

### Difficultés pour le plan local d'urbanisme

Pour favoriser la résorption du camping devenu non réglementaire en raison de la loi littoral, la mairie, dans la révision du plan d'occupation des sols (POS) de 1995, prévoyait d'agrandir largement le parc résidentiel « Les Verrous » construit avec des chalets.

Suite à différents recours, le POS a été annulé. Retravaillé en conformité avec la loi littoral et devenu entre-temps plan local d'urbanisme (PLU), ce dernier est enfin validé en 2006. La zone sensible (espace proche du rivage) est obligatoirement étendu à la plus grande partie du territoire comprise entre la mer et la D20.

Effet de la loi littoral, les règles applicables en matière d'urbanisme conduisent à une réduction drastique des surfaces aménageables en zone touristique (zone 1AUT) et à la suppression des zones souhaitées pour l'extension des PRL (parc résidentiels de loisirs), remplacées par des zones de création de terrains de camping collectifs, excluant toutes installations individuelles.

### Surfaces réservées à la création de campings réglementaires

La zone 1AUT est d'environ 13 ha, inclus les 3 ha de la tranche de chalets résidentiels construits antérieurement à l'élaboration du PLU. Il restait donc une surface disponible d'environ 10 ha. Depuis la société Direct Loisirs a

installé 4 campings résidentiels sur 3 autres hectares. Aujourd'hui, il reste donc 7 ha en attente d'aménagement, la commune de Lingreville disposant d'une réserve foncière de 1 hectare<sup>25</sup>, répartis en 5 terrains. Les autres parcelles appartiennent à de nombreux propriétaires privés. Des habitations mobiles ou pas, non réglementaires y sont implantées.

### Modalités d'aménagement d'ensemble pour les campings

Pour cette zone 1AUT, la municipalité a réalisé l'assainissement collectif en 2010. Cependant les raccordements individuels n'y sont pas possibles. Il est obligatoire de réaliser un aménagement d'ensemble de camping pour obtenir l'autorisation de se brancher sur les réseaux d'eau, d'électricité et d'assainissement.

Le montage d'un dossier pour l'agrément et la réalisation d'un camping étant assez complexe, la commune a demandé à la société de conseil PLANIS, spécialisée dans l'hôtellerie de plein air, de préparer un cahier des charges reprenant toutes les règles à respecter. Il sera ainsi plus facile aux futurs porteurs de projets de camping, propriétaires ou non dans la zone 1AUT, de poser leur candidature en mairie.

B. Remigereau et X. jacquet



# LES NOUVEAUX CAMPINGS

Les Lingremais ont vu ces dernières années, pousser des parcs de mobil homes sur la zone 1AUT (zone d'aménagement touristique). Beaucoup s'interrogent, d'autres s'inquiètent. Aussi avons-nous rencontré M. Patrick Néel, le patron de Direct Loisirs qui a aménagé les 4 nouveaux campings : le **domaine du beau rivage** avec 27 emplacements, le **domaine du soleil levant** avec 38 emplacements, le **domaine des matelots** avec 11 emplacements, et le dernier en date, le **domaine des sables d'or** avec 24 emplacements. Soit une centaine d'emplacements gérés en société privée, sur une partie de la zone réservée à l'urbanisation touristique à Lingreville. Des regrets cependant : le peu de mobil homes disponibles pour les vacanciers de passage et l'obligation d'achat d'un mobil-home neuf ce qui ne met pas ce type de camping à la portée de tous et réduit fortement les possibilités de résorption du camping implanté dans le marais.



Dans les années 80 M. Patrick Néel est directeur d'une société de vente, en direct, de produits agricoles. Il découvre Lingreville et y achète un premier terrain, proche de la mer, rue des Verrouis. Il y installe son mobil home, comme résidence secondaire, à la manière de beaucoup de propriétaires de l'époque. Il est immédiatement séduit par la tranquillité de la plage et du havre de la Vanlée.

En 1999, il change d'orientation professionnelle et se met à commercialiser des mobil-homes.

En 2007, après l'acceptation officielle du plan local d'urbanisme (PLU) de Lingreville, il enlève son mobil home et contacte le Maire désireux d'implanter un camping résidentiel dans la zone autorisée. La zone 1AUT du PLU étant en zone littorale, la création de PRL (parc résidentiel de Loisir) n'est pas autorisée. Il étudie tous les aspects de la législation afin de créer un **camping réglementaire** répondant aux aspirations des vacanciers. Pour la plupart, ces derniers, séduits par la beauté de la côte et soucieux de leur tranquillité souhaitent un **camping résidentiel**. Une nouvelle formule de camping est alors expérimentée et le parc « Domaine du Beau Rivage » voit le jour en 2008.

Les futurs campeurs deviennent actionnaires d'une SARL (Société à responsabilité limitée) ou une SAS (Société par action simplifiée) Ils acquièrent un nombre de part correspondant à une parcelle du futur camping, parcelle qui

leur sera réservée. Ensuite ils achèteront le mobil-home correspondant à leurs désirs auprès de la société Direct Loisirs implantée à Gavray. L'habitation mobile respectera un cahier des charges correspondant à la demande de permis d'aménager : le toit comportera obligatoirement deux pentes et l'isolation 4 saisons permettra son usage tout au long de l'année.

Une fois le camping aménagé dans le respect des diverses réglementations ils pourront louer à l'année un emplacement, celui qui leur est réservé et où ils stationneront leur mobil home. Si le coût de la location reste très modeste, il permettra cependant de couvrir les frais de fonctionnement de chacune des sociétés propriétaire des campings.

Concrètement, Direct Loisirs négocie pour la future société l'achat des terrains et dépose le permis d'aménager pour un nombre d'emplacements déterminés, chaque parcelle faisant entre 200 et 250m<sup>2</sup>. Sans attendre que toutes les parts de la société aient trouvé acquéreurs, la société est constituée et commencent les travaux de viabilisation du terrain et des parcelles (eau, électricité, assainissement collectif et chemin d'accès). Un mobil home d'accueil accessible aux personnes à mobilité réduite est obligatoirement implanté définitivement sur le parc. Il comportera un certain nombre d'équipements tels que WC et douche. L'implantation des mobil-homes fait l'objet d'une étude particulière car ils devront garder leurs roues et pouvoir sortir du parc. Une fois installé, chaque locataire pourra compléter son mobil-home par une cabane de jardin et une terrasse à condition de respecter les règles du PLU à savoir ne pas dépasser en tout 20 % de la surface de la parcelle.

Une fois toutes les transactions achevées, le domaine n'est plus géré par Direct Loisirs, mais par l'Assemblée générale de la SARL représentée par un nouveau **gérant, élu des propriétaires**. C'est également le gérant qui est le gardien légal du domaine. Le numéro de téléphone du gérant figure à l'entrée.



Le succès étant au rendez vous Direct Loisirs implante aujourd'hui son quatrième domaine ce qui correspond à un total de 100 places de camping ou à une population nouvelle d'environ 350 personnes pendant l'été. Même si cela n'est pas encore le cas pour les quatre campings ré-



sidentiels, le développement de la végétation plantée lors de la création intègre petit à petit les résidences mobiles dans le paysage. Les porteurs de parts de ces sociétés ont une moyenne d'âge de 50 ans, bien que certains soient de jeunes trentenaires. Ils représentent toutes les catégories socio professionnelles.

Mr Patrick Neel dit avoir l'âge de la retraite. Mais il ne peut s'empêcher d'avoir des projets. Il aimerait bien une piscine pour les résidents des campings de Lingreville, un petit étal de vente alimentaire et de restauration rapide... Il est en instance de création de nouveaux parcs à Ouistreham et dans le Nord Cotentin et il a des intentions de filiales en

Espagne et en Angleterre.

C'est un entrepreneur satisfait, car il dit rendre des gens heureux dans l'espace de leur rêve et favoriser le travail de beaucoup de salariés

*Propos recueillis par Brigitte Remigereau et Xavier Jacquet*

### Contact

Direct-Loisirs : La Sayère 50450 Gavray.

Tel. 02 33 91 16 80

[www.directloisirs.com](http://www.directloisirs.com) – [directloisirs@gavray.net](mailto:directloisirs@gavray.net)

## POUR PASSER DE BONNES VACANCES À LINGREVILLE : RESPECTEZ VOS VOISINS ET L'ENVIRONNEMENT

**La préservation de l'espace littoral c'est avant tout l'affaire de chacun d'entre nous.**

Respectez la faune et la flore et **ne laissez pas d'ordures** sur la plage ou dans les dunes et ne faites pas de feu.

Des bacs poubelles sont mis à disposition à la cale et aux Verrouis. En fin de séjour n'oubliez pas de déposer les encombrants en déchetterie et au tri et surtout n'abandonnez pas vos déchets dans des sacs non réglementaires, les sacs transparents sont distribués gratuitement en mairie.

**Cavaliers**, conformez vous aux règles d'usage de l'estran et ne pénétrez pas dans les dunes en dehors des chemins de sable, renseignez vous en mairie si nécessaire.

Les **bateaux** seront mis à l'eau en utilisant obligatoirement le chenal balisé en face de la cale et le stationnement des tracteurs n'est toléré que dans une zone limitée au nord de la cale et avec l'autorisation du Maire.

Un port à sec existe maintenant sur Lingreville, vous pourrez louer ses services et être ainsi en parfaite légalité.



*Toujours au sec pendant la mise à l'eau*

**Pêcheur à pied**, respectez la réglementation en vigueur.

**Conducteurs d'engins motorisés**, pensez aux piétons et prenez garde aux enfants qui jouent sur la chaussée.

Enfin réservez de préférence vos achats au commerce local et vos travaux à nos artisans qui se mettent en quatre pour vous servir.

X. Jacquet

## LEXIQUE

### **PRL : Parc résidentiel de loisirs.**

C'est un lotissement de résidences secondaires où l'on peut habiter 6 mois en continu ou 9 mois en discontinu. En raison de la loi littorale, la municipalité de Lingreville a perdu le droit de créer des PRL.

### **HLL : Habitations légères de loisirs.**

Ce sont les chalets le plus souvent édifiés sur les terrains des particuliers, Ils relèvent de la déclaration préalable pour une surface de 2 à 20m<sup>2</sup> ou d'un permis de construire si leur surface est supérieure à 20m<sup>2</sup>. Une caravane ou un mobil home dont les roues seraient absentes est assimilé à une HLL.

**RML : Résidences mobiles de loisirs**, appelées aussi Mobil-home ou caravanes. Ce sont des habitations mobiles de moins de 40m<sup>2</sup>, qui conservent leurs roues. Les mobil homes sont la plupart du temps installés sur les campings.

### **CAMPING**

Un camping est un terrain qui a reçu un permis d'aménager. Il est destiné à l'accueil des tentes, des résidences mobiles de loisirs et d'un quota règlementé de HLL. Il existe des campings de tourisme pour la clientèle de passage (80m<sup>2</sup> par emplacement) et des campings de loisirs pour la clientèle en résidence secondaire (200m<sup>2</sup> par emplacement environ). Ces emplacements peuvent être nus, locatifs ou résidentiels. Ils peuvent être classés de 1 à 4 étoiles, si le propriétaire le demande.

Il est possible de créer des **aires naturelles de camping** (400m<sup>2</sup> par emplacement), des **campings ruraux** (300 m<sup>2</sup> par emplacement) ou des **campings à la ferme**, selon les modalités du plan d'occupation des sols. Une déclaration préalable est nécessaire pour aménager moins de 6 emplacements pour moins de 20 campeurs. Le bloc sanitaire est aussi soumis à déclaration préalable s'il a moins de 20m<sup>2</sup>. Au-delà il y a nécessité de permis de construire.

# ASSOCIATION DE DÉFENSE DES PROPRIÉTAIRES DE PARCELLES DU HAVRE DE LA VANLÉE ET DE LA ZONE OUEST DE LA COMMUNE DE LINGREVILLE

Cette association, comme il est dit dans son intitulé, regroupe des propriétaires de parcelles de terrain situées sur la commune de Lingreville mais plus particulièrement dans la zone Ouest désignée sous le vocable «Le marais».

Association loi de 1901 elle a été déclarée en préfecture en Novembre 1983. Ses statuts précisent que :

Cette association a pour but de représenter les propriétaires de parcelles situées sur la commune de Lingreville :

- soit en protégeant particulièrement les «droits acquis» des dits propriétaires
- soit en préservant l'environnement

Elle est dirigée par un comité de 6 à 18 membres lequel élit le Bureau.

Une Assemblée Générale est réunie chaque année à Lingreville (**le samedi 6 Août cette année**). Tous les adhérents (près de 140) sont convoqués. Le siège social est en Mairie de Lingreville.



Bien sur il s'agit d'une association de Défense mais sans qu'il soit donné à ce terme une connotation guerrière. Ainsi les responsables de l'association s'efforcent toujours d'entretenir avec les pouvoirs publics et les élus, les bonnes relations citoyennes d'usage dans le cadre de la légalité.

Il nous est parfois reproché de ne pas être assez «virulents» par rapport à certaines orientations connues ou décisions prises par les autorités. Soit, mais nous avons tous le Devoir d'être réalistes plutôt que procéduriers à tous crins. Pour autant nous ne manquons pas de faire connaître nos observations, nos positions, voire notre désaccord (exemple sur l'élaboration du plan local d'Urbanisme en 2006) sur tout ce qui est susceptible de menacer les droits acquis de nos mandants.

Par exemple, nous redisons toujours que le terme «Illégal» ne nous semble pas du tout convenir à celles et ceux, le plus souvent de condition modeste, qui pendant

de nombreuses années ont été encouragés, sous diverses formes, à venir s'installer dans le marais.

Nous ne passerons jamais sous silence le regard humain qui doit être porté sur une situation, certes évolutive dans le cadre des dispositions légales relatives à l'aménagement du territoire et à la protection de la nature, mais qui, en aucun cas, ne saurait conduire à des bouleversements qui ne tiendraient pas compte de cet humain.



Nos actions se veulent opportunes en tenant compte de l'actualité et nous en rendons compte à chaque Assemblée générale statutaire.

Citons nos contacts avec le Conservatoire du Littoral qui, légalement bénéficie d'un droit de préemption lorsqu'il y a une vente d'un terrain dans une large zone à l'ouest des marais. Sur cette zone tous nos adhérents ont été informés dès 2009 et depuis nous avons fait part aux représentants de cet organisme (Etablissement public) d'un certain nombre d'observations formulées par nos mandants.

Nous espérons et pensons qu'il en sera tenu compte à l'avenir.

A méditer, cette déclaration du Délégué Régional du Conservatoire du Littoral : *Protéger (la nature) ce n'est pas déposséder la population et ses représentants doivent être associés à la protection \**

Nous sommes bien d'accord et nous ne manquerons pas d'être présents pour tout ce qui concerne le plan de gestion du site en cours d'élaboration par le Conservatoire du Littoral et qui doit définir des orientations qui ne manqueront pas de nous intéresser.

Notre association, dans le respect de ses statuts, a toujours été vigilante. Elle le restera.

Le Président B. Belhaire

*\* Ndr propos rapportés sous la seule responsabilité de Mr Belhaire*

# GÎTE COMMUNAL

Si l'année 2010 a été particulièrement bien remplie avec 32 semaines de locations, l'année 2011 a eu du mal à démarrer.

Les vacances scolaires ont été retenues très tôt. Par contre, janvier, février et mars ont totalisé 2 semaines (vacances scolaires) et 2 week-end.

A toute chose malheur est bon. Cela a permis une réfection des peintures de la salle, la peinture extérieure des portes et des volets, et la pose de barres de protection aux fenêtres de l'étage.

En avril, mai et juin nous avons bénéficié des vacances scolaires et des ponts, ainsi que des week-end.

Quelques fidèles sont revenus mais nous avons surtout reçu de nouveaux locataires et en particulier des enfants d'établissements spécialisés.

Un petit événement est attendu pour juillet: nous recevons pour la première fois des américains de l'Illinois (Chicago).

Les locations sont souvent prises au dernier moment, alors nous espérons combler en partie le grand vide qui nous attend de fin septembre aux fêtes de fin d'année.



*Retour de randonnée organisée par l'office de tourisme d'Hauteville sur la commune, un goûter a été offert aux randonneurs dans la cour du gîte*

## Les locations de meublés de vacances

Une réunion d'information, organisée par Manche-Tourisme a eu lieu jeudi 23 juin à Coutances pour exposer l'harmonisation des classements qui devront se mettre en place pour 2012.

Une association a été créée il y a 6 mois pour organiser les parcs de location de meublés de vacances au niveau des communautés de communes du pays de Coutances.

Ceci afin de promouvoir ces locations dans les différents salons touristiques en France et à l'étranger.

A retenir:

- création d'un guide des hébergements pour 2012
- Réforme des offices de tourisme pour 2014

La vocation de Manche-Tourisme est d'accompagner les projets, conseiller les propriétaires, faire des expertises, les aider à toucher des aides financières.

## Le parc des meublés de vacances dans la Manche

Gîtes de groupes (accueil à la nuitée)	24
Meublés de tourisme classés	483
Meublés Gîtes de France	694
Meublés Clévacances	437
Meublés thématiques	10
Chambres d'hôtes labellisées (environ 700 chambres)	270 sites

## Le classement des meublés de tourisme

Classement de 1 à 5 étoiles valable 5 ans, épis pour les gîtes de France, et clés pour Clévacances.

Ce classement n'est pas obligatoire, il s'agit d'une démarche volontaire pour le propriétaire.

## La réforme du classement

Loi de juillet 2009 développement et modernisation de services touristiques, Arrêté du 2 août 2010.

Cette réforme a une incidence pour les hébergements classés selon l'ancienne grille, ils perdent le bénéfice de leur classement le 23 Juillet 2012. Il leur faudra renouveler leur demande de classement.

Le but de cette réforme est d'harmoniser les bases de classement sur ces critères:

- 1 - équipement-aménagement
- 2 - service au client
- 3 - accessibilité (handicapés) et développement durable.

Ces notions de classement seront les mêmes pour tous les accueils: gîtes, chambres d'hôtes, campings, hôtels.

Sur l'ancienne grille, il y avait 47 critères obligatoires, la nouvelle grille, en aura 112 obligatoires et optionnels. Les critères optionnels peuvent compenser un manque au niveau obligatoire.

Avantages d'un classement :

- affiliation gratuite à l'ANCV (chèques vacances) pour pouvoir accepter le paiement par chèques vacances
- valorisation de l'hébergement auprès de la clientèle
- promotion spécifique sur les supports de communication
- publication.

## **Manche Tourisme a l'accréditation pour ce classement nouvelles normes.**

Le propriétaire peut préparer sa visite de classification, en faisant un autodiagnostic (site Internet de Manche Tourisme).

La visite de classement coûte 200€ TTC, pour un meublé, 380€ pour 2 meublés sur le même site. En cas de plus de 2 meublés sur le même site, la facturation est de 160€ par meublé supplémentaire.

Un tarif spécial sera appliqué aux propriétaires qui n'auront pas eu leurs 5 ans de classement écoulés avant le 23 juillet 2012.

## Les meublés thématiques

Vélo, rando, patrimoine... vous trouverez un fascicule explicatif à l'office de tourisme ou sur le site : [meublethema@manche.fr](mailto:meublethema@manche.fr)

Annie Babin

# LES SAUVETEURS EN MER SONT DÉSORMAIS OPÉRATIONNELS - HAUTEVILLE-SUR-MER

Entretien avec **Serge Briard**, président de la station de sauvetage d'Hauteville.

Depuis des mois, celle-ci était en sommeil. Mais une nouvelle équipe de volontaires s'est constituée récemment et la station est en train de renaître.

## **La station de sauvetage d'Hauteville vient d'être officialisée ?**

L'amiral Daniel Dechavanne est venu officiellement reconnaître samedi la station d'Hauteville, en remettant les cartes de service aux sauveteurs volontaires. Sa visite a coïncidé avec le retour de l'embarcation qui était en réparation car il a fallu colmater une brèche sur ce bateau pneumatique semi-rigide de 5,30 m, baptisé Laurent-Thomine.

## **Quand vous entraînez-vous ?**

Le premier entraînement a eu lieu ce week-end. Avec le bateau, on est allé en mer et l'exercice a consisté à récupérer un homme tombé à l'eau. Pour cette première sortie, le bilan est positif, l'ambiance a été excellente parmi les membres de l'équipage, très motivés. Seuls des détails sont à améliorer. On va faire au minimum un entraînement par mois mais la fréquence devrait augmenter, pour un meilleur service.

## **Comment votre équipe est-elle constituée ?**

On forme une équipe d'une dizaine de sauveteurs. On vient d'accueillir un nouvel élément, Jonathan Lefebvre, et on attend un autre volontaire, Jean-Christian Cusson. Dans l'absolu, il nous faudrait un peu plus de sauveteurs pour former quatre équipages car sur le bateau, on ne peut être que trois: un patron et deux équipiers. Donc, avec douze personnes et deux remplaçants, ce serait l'idéal, les quatre équipages pourraient se relayer.



Photo Ouest-France

## **Allez-vous avoir du nouveau matériel ?**

On a besoin de moderniser les moyens techniques: on va installer sur le bateau une nouvelle VHF, une radio, un GPS traceur de carte, un récepteur AIS, un récepteur qui identifie les bateaux sur une carte. Après cela, le bateau sera parfaitement opérationnel.

## **Et côté finances ?**

La station fonctionne avec des bénévoles. Aussi, les dons sont les bienvenus. Récemment, on a reçu 500 €, le plus gros don enregistré. Il venait du CNR, Centre nautique rennais. Ça nous a fait bien plaisir.

## **La station d'Hauteville est ouverte toute l'année.**

Le public peut venir à la station se renseigner le samedi de 9 h 30 à 11 h 30. Si problème en mer, composer sur un portable le **1616**.

## SAINT-JAMES



Officiels français et américains se sont à nouveau réunis pour honorer la mémoire des soldats américains tombés sur notre territoire en 1944.

Une cérémonie a eu lieu au cimetière de Colleville ce matin 29 Mai ,et cet après midi à celui de Saint James. Malgré ces 67 années écoulées, l'émotion est toujours présente, l'assistance respectueuse et recueillie.

Les tombes du capitaine John .R.Moran,et des soldats John.F Bajzik et Arthur H.Herzing ont été fleuries.

Annie Babin

# LINGREVILLE ET NOS ENFANTS

*Propos recueillis par Nadia Quesnel*

## Ecole publique de Lingreville

L'année scolaire s'est achevée sur un bilan plutôt positif, puisque les effectifs seront maintenus pour la rentrée prochaine. L'équipe enseignante ne changera pas à la rentrée.

En ce qui concerne les enfants, ils ont pu profiter de séances de piscine deux fois par semaine.

Les CE/CM se sont rendus à la piscine de Coutances en octobre. Quant aux classes de moyenne, grande section de maternelle et CP, elles sont allées à celle de Montmartin sur mer.

Les maternelles et CP ont travaillé avec l'association AVRIL sur le thème du jardin. Ils ont observé celui de l'école et planté des fleurs. Ils sont allés en car à l'Aquascole à Saint Pierre de Coutances sur les lieux de l'association. Le matin, ils ont présenté 2 jeux sur les légumes aux enfants des autres écoles.

Les Petite Section-Moyenne Section ont proposé un jeu de kim tactile ( Il fallait fermer les yeux et deviner le nom d'un légume en le touchant ).

Les enfants des autres écoles avaient préparé un jeu où il fallait remplir des bouteilles d'eau, un jeu de kim sonore et un jeu de devinettes avec des dessins.



Après le pique-nique au soleil et à l'abri du vent, ils sont allés se balader dans le bois.



Les Grande Section-CP avaient préparé un jeu de loto sur les légumes.

L'après-midi, ils ont fait des jeux proposés par les animateurs d'AVRIL: un bérêt avec des légumes et des fruits, une course de garçons de café, et un jeu appelé « les mains dans la gadoue ». Une conteuse a lu des histoires.



Les CE1/CE2 sont allés à Jersey le 17 juin. Ils ont embarqué à 10h30 à Granville et sont arrivés à Jersey vers 11h30. Ils se sont rendus en bus au village de Gorey où ils ont visité le château de Mont Orgueil après un pique nique sous une tente. Ils ont également découvert le goûter Anglais au « Jersey Pottery Pub ». A cause du mauvais temps, ils ont dû embarquer précipitamment.

Les CM1/CM2 se sont rendus à Fougères en mars afin de compléter leur travail sur le moyen âge. Ils ont visité le château médiéval et découvert la vieille ville sous forme de rallye. Ils ont également profité d'une rencontre avec les 6ème du collège de Montmartin sur mer afin de se

familiariser avec les lieux. Ils avaient préparé en classe des jeux sur le thème de la famille.

Pour finir, les parents ont pu apprécier les travaux de leurs enfants lors de la porte ouverte du 24 juin suivie de la traditionnelle remise des livres et du barbecue organisés par l'association des amis de l'école publique de Lingreville-Annoville.

### Le numérique à l'école

Depuis leur acquisition, les ordinateurs portables ont fait l'objet de diverses utilisations :

- Les CE/CM ont fait du traitement de texte.
- Les CM ont fait de la recherche documentaire sur le moyen âge pour compléter leur visite au château de Fougères.
- Ils ont également utilisé le vidéo projecteur en art plastique pour regarder des œuvres d'art et des photos sur les natures mortes prises en classe.

Les ordinateurs portables sont très utiles pour familiariser les enfants avec l'anglais à travers la projection de films et en aide personnalisée pour faire des exercices ludiques.



### La cantine

Les élèves de CE/CM se mettent à table à 12h05, après s'être lavé les mains. Le service commence alors pour eux. Quant aux maternelles et CP, ils arrivent vers 12h15 accompagnés de Caroline et de Jacques où Patrick. Ils se lavent les mains et vont s'installer pour manger. A la fin du repas, les enfants empilent leurs assiettes au bout de la table. Dès que les grands ont fini, ils sortent en récréation table par table pour éviter le bruit. Les petits sortent ensuite et retournent directement à la maternelle accompagnés de Caroline et de Monique.

## Périscolaire

### La garderie

Horaires d'ouverture : Matin 7h30 - 8h50  
Le Soir 16h30 - 18h30

Le matin, la plupart des enfants arrivent entre 7H45 et 8H15. Le nombre varie entre 15 et 25.

La garderie accueille tous les âges : Petite section de maternelle au CM2

## L'ASSMATLUDE

**Contact :** Alexandra LEDUC 02 33 07 20 11  
**MANIFESTATION :**  
10 juillet 2011 - vide grenier de Lingreville.

# CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

MOIS	DATES	MANIFESTATIONS	ORGANISATEURS
JUILLET	09	Loto En Soirée	Comité des fêtes
	10	Fête St Martin-Vide Grenier	Comité des fêtes
	30	Concours officiel Doublette / Concours non officiels Tous les lundis dès 14H du 04 juillet au 22 Août inclus	A.B.C Pétanque
	31	Fête des Coques D'or	Paroisse St Vincent De Paul
AOUT	06	Marché du terroir de 16H à 20H	Comité des Fêtes
SEPTEMBRE	03	Forum des Associations au Gymnase de Montmartin s/Mer	Communauté de Communes
	18	Randonnée des 2 Havres	Amis De l'école Publique Lingreville-Annoville
NOVEMBRE	17	Concours de Belote - 14H	Union des Combattants
DECEMBRE	11	Marché de Noël	UFEL
	12 au 25	Quinzaine Commerciale	UFEL
	17	Concert de Noël à 20H30	UFEL

# LA PAROLE AUX ASSOCIATIONS

Propos recueillis par Claudine Bonhomme et Michel Fauvel

## Union des Combattants

Notre ami Richard Leconte nous a quitté. Il était le porte drapeau depuis 19 ans. Monsieur Achille Desponts reprend sa succession, espérant qu'il reste parmi nous aussi longtemps.

L'association a rencontré un plein succès au repas du 8 mai dernier. Les convives sont repartis enchantés.

A l'année prochaine.  
Le président.

**CONTACT : Gilbert GOUET - 02 33 45 06 89**



Commémoration du 8 MAI 2011

## LMH

**Les résultats de la saison :** conformément aux objectifs présentés en Assemblée Générale de juin 2010, l'équipe 1B a remporté son championnat et gagné son accession, l'équipe 1 A a trouvé son style et termine à la 3ème place, la plus mauvaise certes parce qu'elle ne permet pas l'accession, mais très prometteuse au vu de la moyenne d'âge.

Dans les catégories de jeunes, les objectifs ont été atteints : augmentation du nombre de Débutants, très bons championnats des U11, U13 et U15.

Les seuls bémols viennent de l'équipe U17 par manque d'un effectif en interne qui aurait permis l'autonomie et d'une insuffisance de la présence féminine parmi les pratiquants et dirigeants.

L'an prochain, le problème rencontré par la catégorie U17, abordé en réunion jeunes du 21/06/11, ne se reproduira plus puisque l'effectif est, à ce jour, comptabilisé à 17 joueurs.

Prochains événements: **Assemblée générale du club** vendredi 1er juillet, à 20h30 en mairie de Montmartin sur mer.

**Reprise de l'entraînement Seniors** le mardi 2 août à 19h00 au stade de Hauteville sur mer.

**Reprise de l'entraînement Jeunes** le mardi 30 août pour les U15 et U17 sur le stade de Lingreville.

**Reprise de l'école de foot** le mercredi 31 août à 14h00 sur le terrain de Montmartin.



Les demandes de licence remplies et accompagnées du règlement de la cotisation sont à retourner le plus tôt possible auprès des dirigeants présents sur chaque commune.

**Les demandes de renseignements et les inscriptions se font par courriel : [lingreville.montmartin@lfbn.fr](mailto:lingreville.montmartin@lfbn.fr) ou par téléphone au 06 08 95 68 72 ou 06 98 28 81 29 ou 02 33 47 50 43.**

## La Pétanque

Un espace est aménagé à l'entrée du bourg à coté du stade de football.

En été, juillet et Août, des rencontres sont organisées tous les lundis après-midi.



A-B-C-M club de pétanque - Terrain de pétanque  
50660 LINGREVILLE

**CONTACT :**  
**Mr EGRET - 06 83 50 86 75 - 02 33 45 98 19**

## Les Chasseurs

Adhérents : 50 chasseurs  
**Contact : M. Darius - 02 33 50 23 48**

## Union des Forces Economiques de Lingreville

Planning des activités proposées par l'UFEL. (Dates dans le calendrier prévisionnel des manifestations)

### Marché de Noël :

Concert groupe folk, magicien, bourse aux jouets, concours de dessins, crêpes, vin chaud, exposants (Peintres , ACL, P.Ameline, Secours catholique, Artisans du monde...) et pour le bonheur des enfants «Le Père Noël». Quinzaine commerciale et Concert de Noël



Contact : Anne-Marie Panier - 02 33 47 59 24

## Association de Défense des Propriétaires de Parcelles du Havre de la Vanlée et de la Zone Ouest de la Commune de Lingreville

Cette association créée en 1983 a pour but de représenter les propriétaires des parcelles dans la zone ouest de Lingreville.

Une assemblée est régie annuellement au mois d'août à la salle communale de Lingreville.

Pour tout renseignement:

**CONTACTS: M. Belhaire (02 33 05 00 38) ou Mme Charlette Manikowski ( 09 75 66 27 53)**

## Ateliers Créatifs de Lingreville

Les Ateliers Créatifs de Lingreville ont présenté leurs créations lors de la porte ouverte du 29 Mai 2011 dans la salle communale.

Nous avons enregistré trois nouvelles adhésions pour la rentrée et nous espérons en avoir d'autres lors du Forum des Associations qui aura lieu le 03 Septembre 2011 au gymnase de Montmartin sur Mer, où nous serons présents.

Afin de développer notre activité, nous souhaiterions trouver pour la rentrée des animatrices ou animateurs d ateliers de peinture, dessin, fabrication de bijoux, ou autres pour les plages horaires disponibles.

L'Assemblée Générale des A.C.L a eu lieu le 30 Juin 2011.



Porte ouverte 2011 A.C.L

Contact : Michelle PICAZO - 02 33 07 43 22  
mail : michellepicazo@orange.fr

## Amis de l'Ecole Publique Lingreville

L'Association des Amis de l'école publique de Lingreville-Annoville a vu le jour il y a plus de 15 ans maintenant.

Cette association a pour but d'aider à financer la plupart des activités connectées à la vie scolaire : Théâtre, cinéma, cirque, visites de sites, sorties, voyages et interventions diverses au sein de l'école.

Chaque classe en bénéficie chaque année.

Cette prise en charge financière de l'association est une aide précieuse à la fois pour les enseignants puisqu'elle permet de mener à bien des projets pédagogiques mais également pour les familles qui n'ont pas à en supporter le coût total.

L'origine du financement vient de diverses actions menées tout au long de l'année :

**Septembre** : La randonnée des 2 havres (le 3ème dimanche de septembre) à laquelle s'inscrivent plus de 800 participants en moyenne et qui mobilise plus de 80 personnes le jour même.



**Décembre** : Les paniers-réveillon. Des tickets de tombola sont vendus par les enfants ou chez les commerçants en vue d'un tirage au sort avant les fêtes et qui permet de



gagner 3 paniers garnis de victuailles locales.

**Janvier** : Le loto organisé à salle Normandy de Lingreville.

**Juin** : Barbecue organisé sur le stade de Lingreville à la suite de la Porte Ouverte de l'école et la remise des livres aux enfants (dictionnaires aux élèves de CM2 et livres aux autres classes toujours financés par l'association).



Il va de soi que toutes ces actions nécessitent un travail de préparation considérable en amont !

Un travail actuellement à la charge de trop peu de bénévoles et de leur conjoint(e).

Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues ! Que vous soyez parent, grands-parents, oncle, tante, cousin(e), voisin(e), ami(e) d'élèves !

N'hésitez pas à prendre contact auprès du secrétariat de l'association : **02 33 07 99 22** ou **06 29 97 38 82** ou déposez, à la mairie, vos coordonnées sous enveloppe adressée à l'Association des Amis de l'école publique de Lingreville et Annville qui pourra ainsi vous recontacter au plus vite.

## Le club de l'Amitié

Le club a organisé bien des activités. La rentrée s'est effectuée le 07 novembre 2010.

### Liste des manifestations organisées :

21/09/2010 : Assemblée générale suivie d'un goûter pour fêter les anniversaires du troisième trimestre.

09/11/2010 : Concours de Belote ouvert à tous.

14/12/2010 : Repas de Noël et anniversaires du quatrième trimestre.

21/12/2010 : Voyage organisé à St Hilaire Du Harcouët

04/01/2011 : Galette des rois (gratuit)

01/02/2011 : Après-midi crêpes (séance gratuite et dégustation à volonté)

22/02/2011 : Concours de belote ouvert à tous.

29/03/2011 : Goûter anniversaires du 1er trimestre de l'année.

02/04/2011 : Loto ouvert à tous.

31/05/2011 : Voyage organisé à Livarot avec déjeuner «les Tonneaux chez Boulard»

28/06/2011 : Repas de fin de saison avec anniversaires du deuxième trimestre.

Voilà une saison bien remplie et nous rappelons qu'un goûter est offert toutes les semaines lors de nos après-midis récréatifs (14H à 18H). Un concours interne de belote à la mêlée est organisé mensuellement.



Le loto 2011

### LE MOT DE LA PRESIDENTE :

Maintenant ayant donné ma démission ainsi que la secrétaire, le trésorier et le vice-secrétaire, des postes sont à pourvoir. Je dois mentionner qu'il règne une très bonne ambiance au sein du Club. J'espère que des personnes voudront bien se présenter afin de maintenir LE CLUB DE L'AMITIE, qui porte bien son nom.

Assemblée générale prévue le 20 septembre 2011.

Repas des Anciens le 9 octobre 2011.

Reprise du club (sans adhésion) le 06 septembre prochain jusqu'à l'assemblée générale du 20 septembre 2011.

Je vous remercie.  
Nicole Peltier

## Association LAM

Le siège social de l'association est fixé au 22 rue des Pins à Lingreville.

Les personnes en charge de son administration sont les suivantes :

- M. Francois Chauvel, Président
- M. Bernard Rivière, Vice Président
- M. Jean Yves Dufour, Trésorier
- M. Thierry Seigneur, Secrétaire
- Et 5 membres actifs

**Contact :**  
Francois Chauvel  
lam.50@sfr.fr



## La Lingremaise

### FETE DES COQUES D'OR

Devenue la kermesse de la paroisse St Vincent de Paul du canton de Montmartin s/mer, elle aura lieu à la LINGREVILLE - PLAGE le dimanche 31 juillet.

Au programme :

- Messe à 11h sur la plage.
- Moules-frites midi et soir, grillades, galettes, stands, brocante.

Animation musicale pendant le repas du soir.

Cette fête est, chaque année, l'occasion de sympathiques rencontres entre ruraux et citadins, travailleurs et vacanciers.

Bienvenue à tous.



Stand de jeux à la fête des coques d'or

### LA SALLE «NORMANDY» en TRAVAUX.

Grâce à une dynamique équipe de bénévoles et de professionnels, la Salle «Normandy» se refait une beauté : aménagement de toilettes (hommes, femmes et handicapés), nouveau bar, rafraichissement des peintures... en attendant la suite.

Il est toujours possible de la réserver pour des repas ou autres manifestations en s'adressant par téléphone au numéro : **02 33 47 55 80**.



## LES JOYEUX FARFELUS

Comme chaque année, les «JOYEUX FARFELUS» avec de nouvelles recrues, ont présenté les 12, 19 et 20 mars 2011 un programme qui a satisfait les nombreux spectateurs venus les applaudir.



## Comité des Fêtes



Le bureau du comité des fêtes.

Contact pour participation :  
**Mireille GUILLAUME - 02 33 45 20 13**

# LINGREVILLE D'ANTAN

## Lingreville et le Havre de la Vanlée Par JP PELTIER, spécialiste de la géographie du littoral

### L'ÉVOLUTION « RÉCENTE »

Par terme récent nous entendons la période historique allant de la fin XVII<sup>ème</sup> à nos jours.

Dans les publications précédentes, nous avons expliqué les mécanismes naturels qui faisaient évoluer les formes du havre (le pourquoi ça bouge ...), nous abordons maintenant le côté quantitatif ( de combien ça bouge... sur une période donnée ).

Traduite par deux grands traits principaux ( sédimentation et érosion ), l'évolution du havre est particulièrement visible dans l'allongement de la Pointe du Bout du monde et le recul rapide de son trait de côte intérieur sous l'effet de l'érosion ( coté Lingreville )

Localement considérée comme «rapide», le qualificatif est souvent employé par ceux qui fréquentent le havre et ses abords, particulièrement pour désigner l'érosion qui fait disparaître peu à peu des endroits pleins de souvenirs pour certains. Combien de fois avons-nous entendu «ça a encore changé» «la mer a encore gagné» «autrefois on allait jusque là bas» en désignant un point quelque part dans le courant du flot...

C'est pourquoi il nous paraît utile de préciser, de quantifier cette évolution ( parfois exagérée par le souvenir ...) souvent marquée par des phases spectaculaires, surtout lors de coups de gros temps associés à des grandes marées.

Pour quantifier cette évolution dans le temps, nous avons besoin de repères à partir desquels il est possible de mesurer, la cartographie ancienne peut nous en apporter. Nous devons toutefois ne jamais perdre de vue que plus les cartes sont anciennes, moins elles sont fiables – défaut général (1) - et que pour la plupart ce ne sont pas des cartes topographiques au sens actuel... il faudra attendre le 19<sup>ème</sup> siècle avec les premières vraies cartes marines.

Regrettons au passage que les Ingénieurs du Roi n'aient pas travaillé sur nos côtes comme ils l'ont fait sur d'autres littoraux, par exemple celles de Bretagne où la précision de leurs relevés est remarquable...

Mais avec quelques précautions, celles dont nous disposons constituent toutefois une base de départ indispensable.

### L'apport des cartes anciennes, comment les interpréter ?

Une remarque préliminaire :

Certaines sont bien connues et d'accès facile, comme Cassini ( 1755 ) du moins sous forme de reproductions ; d'autres le sont beaucoup moins. Dans certaines bibliothèques, BNF, SHAT, SHM ( 6 ), Arsenal ou autres, c'est parfois un parcours du combattant pour identifier, localiser, puis regarder avant d'obtenir enfin une reproduction matérielle sur laquelle on pourra travailler.

Sans en faire un inventaire, nous exposons ici quelques observations faites sur trois de ces cartes, représentatives de la période XVIII<sup>ème</sup>.

### La carte de Mariette de la Pagerie,

Carte du Diocèse de Coutances, éditée en 1689 (2) ., que nous reproduisons ici de manière partielle. C'est la plus ancienne dont nous disposons.



Sa topographie semble «relativement précise» pour l'époque, et certains détails morphologiques représentés peuvent laisser supposer que son auteur est réellement allé sur le terrain pour effectuer ses levés, ou a fait des «emprunts» antérieurs bien documentés (3) ; par ex la limite des basses mers sur le bas de l'estran.

*Les recopies des cuivres d'une carte à l'autre étaient fréquents à cette époque, mais nous n'avons rien trouvé pouvant nous éclairer sur la méthode de travail de ce Mariette qui n'a d'ailleurs fait que cette carte, alors que les cartographes de l'époque étaient relativement prolifiques... En outre, la carte de Mariette semble bien avoir servi de base ( d'après ses minutes datées de 1754 /55 ) à l'équipe de Cassini qui établira la feuille N° 127 de la célèbre carte quelques 70 ans plus tard.*

C'est pourquoi nous prenons notre Mariette comme référence la plus ancienne, même si son interprétation est difficile, voire risquée...

Néanmoins, nous nous hasardons aux hypothèses suivantes :

- un havre déjà ouvert
- une flèche sud bien plus courte que maintenant, et peut être le 2ème ou le 3ème crochon de sable caractéristiques de l'évolution de tels systèmes. Et dont le saillant externe vers le large est plausible, bien que peut être exagéré. La latitude de son extrémité nord ne dépassant pas celle de l'actuel débouché du Tolvast (Tolvât ou Goron des Bricquais)
- la rive coté Lingreville bien plus sud ( de l'ordre de 1000m. ) que maintenant. Ce qui corrobore que l'avancée de la pointe vers le nord s'est accompagné d'une forte érosion de la rive opposée – ce qu'on observe généralement ailleurs, havres de Regnéville, St Germain, Surville.. ) .

Il est illusoire de comparer la géométrie de la carte de Mariette avec la carte actuelle, tant l'imprécision des réseaux d'amers (seules églises et clochers pouvaient être visés). Cependant on pourrait imaginer que la forme générale de l'intérieur du havre est plausible, le développement de la flèche vers le nord ayant pu se faire par «bouffées» traduites par des crochons successifs dont les extrémités se verraient encore sur le relief actuel (sortes d'excroissances au nombre de trois visibles sur la face interne de la pointe du bout du monde). Notons quand même que cette interprétation quantitative de l'avancée ne doit être retenue que comme un ordre de grandeur possible. Nous reprenons ce point plus loin.

Un détail représenté sur cette carte a son importance, la présence d'un moulin localisé sur la rive droite du Tolvast,, au voisinage de l'extrémité sud des mielles de Lingreville. On reviendra plus tard sur un aspect de l'histoire de ce moulin ( Moulin du Hable ).

#### La carte de Cassini ( feuille N°127 )

Cette carte n'est guère plus utilisable que celle de Mariette. En effet si on compare les emplacements des grandes églises par rapport à leurs positions IGN, la concordance est très bonne, mais seulement sur elles. Les points secondaires (souvent bas ) sont tout aussi imprécis que sur Mariette. On en déduit que leur position n'a pas été obtenue par visées mais au mieux par une mesure distance approximative ( sans doute le nombre de pas de l'assistant du géographe qui lui, montait dans le clocher avec le curé pour faire ses mesures angulaires... )

On peut cependant supposer que l'extrémité de la pointe (bout du monde) pouvait alors se situer assez exactement à l'ouest des Salines à peu près à l'emplacement du bout du 2ème crochon qu'on peut imaginer à partir de Mariette – 70 ans séparent ces deux cartes !...

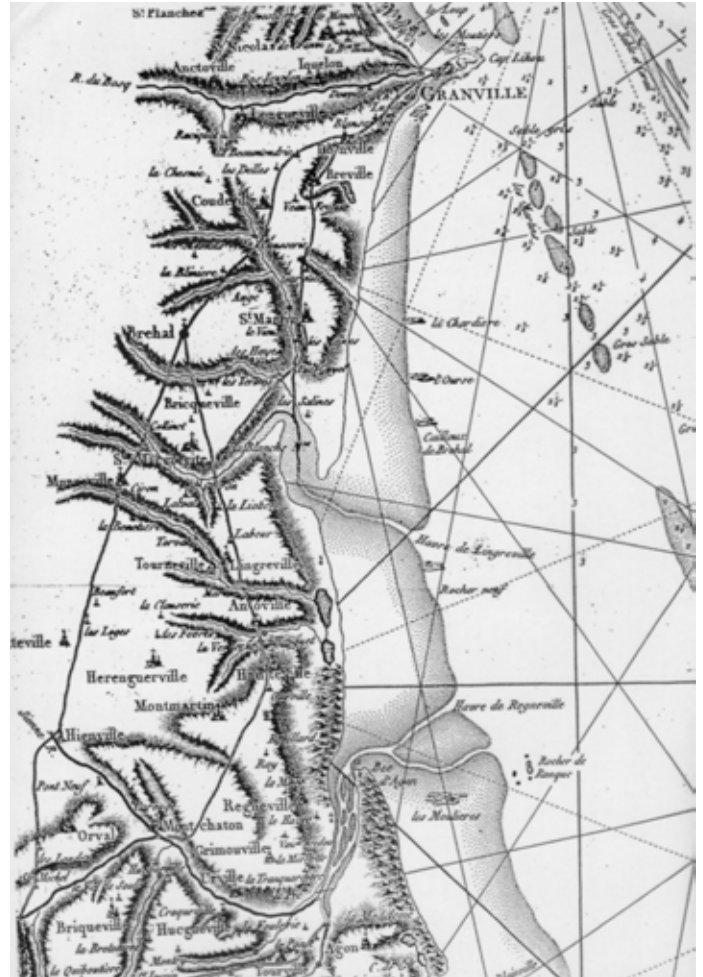
#### La carte de La Coudre-la Bretonnière; carte marine levée en 1777

Comme les deux précédentes, cette carte ne nous renseigne pas beaucoup sur l'exacte topographie des lieux au moment de son établissement. Ses auteurs sont dignes

de foi (4), mais ils ont certainement pu eux aussi emprunter aux précédentes en ce qui concerne les détails de la zone terrestre.

Nous n'en retenons – pour notre sujet – que l'entrée du havre est clairement localisée ( à la hauteur de l'actuel débouché du Tolvast dans le havre ) et que la pointe du bout du monde y semble plus courte de près d'un Km qu'actuellement.

Nous proposons à nos lecteurs de regarder cette carte qui a l'originalité de mettre le sud en haut, pourquoi pas, y mettre le nord n'est qu'un usage...



Un détail mérite d'être souligné, la relative précision des écueils qui encadrent l'entrée du havre.

Les deux cartes anciennes déjà citées, Mariette et Cassini, sont davantage des cartes dites «de cabinet» un peu moins Cassini qui approche la topographie. La carte de La coudre est une carte marine, elle a vocation opérationnelle tant sur le plan de la défense des côtes ( non pas contre la mer, mais contre l'ennemi héréditaire ) que pour la navigation. Le marin a toujours le souci de sécurité, c'est un question vitale. Ainsi, sur notre carte de La-coudre, nous avons pu remarquer la notable précision de la position des roches qui jalonnent la côte locale. Les grands clochers visibles de la mer, Bréhal, Bricqueville, Lingreville, sont bien recalés par rapport aux cartes antérieures. Ainsi, les roches et cailloux de Bréhal ( Pontéroc, Faburel, Lerouge ), le Rocher neuf ( Malicorne ? ) ou le Ranqui ( Ronquet .. ) sont parfaitement localisés avec des erreurs inférieures à 200mètres par rapport aux clochers cités. En revanche, le trait de côte, très bas vu de la mer est aussi flou que sur les cartes précédentes, tout comme

maintenant sur l'écran d'un radar de navigation où ce type de côte donne souvent une image difficile à interpréter, voire pas d'écho du tout.

### Conclusion de l'examen de ces cartes du XVIII<sup>ème</sup>.

Leur précision est insuffisante pour une exploitation topographique fiable.

On retient cependant que déjà en 1688, le havre était ouvert sur la mer, mais avec une ouverture certainement bien plus au sud d'au moins 1000 mètres, qu'actuellement.

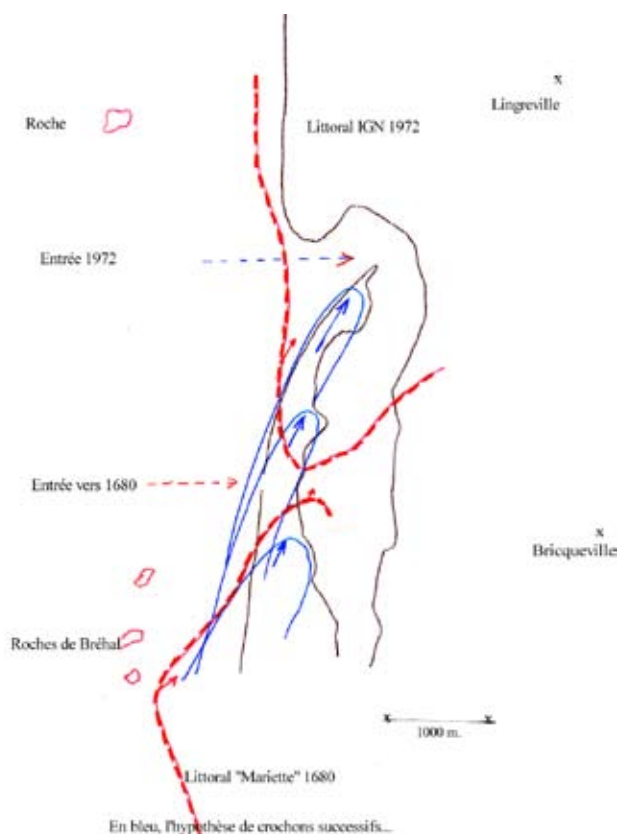
On peut supposer que les mêmes causes produisant les mêmes effets, la dérive littorale déjà orientée sud vers nord, entraînait une extension de la flèche sud du havre vers le nord/est, et cause d'une érosion permanente coté Lingreville.

Une hypothèse:

En ce qui concerne l'avancée vers l'ouest de notre cordon littoral qui est représentée jusqu'à Cassini, elle n'est peut être pas si fautive qu'on a pu le supposer en l'attribuant à une représentation fantaisiste de ces espaces plats difficiles à cartographier. En effet la présence des roches devant la côte peut expliquer un ancrage de formations sableuses qui a résisté plus longtemps à l'érosion, avant de disparaître. Mais toujours matérialisé sur le terrain par le zéro hydrographique actuel dont le tracé, longeant ces roches pourrait reproduire la forme.

Il nous faudra attendre le début du 19<sup>ème</sup> siècle pour disposer de documents cartographiques fiables et dont l'échelle est adaptée à notre souci de quantifier l'évolution des formes du havre de La Vanlée.

Nous reportons ces hypothèses d'évolution de la forme de la flèche du havre sur le schéma suivant:



Même si ce n'est qu'une hypothèse de travail, nous pensons intéressant d'en faire part au plus grand nombre, en espérant que d'autres éléments pourraient venir la confirmer ou l'invalider.

**Nous avons aussi pensé que la vision de notre havre sur ces quelques cartes anciennes, si imprécise soit elle, méritait d'être connue par leur appartenance à notre patrimoine commun.**



Photos montrant la navigation dans le havre de la Vanlée au début du XX<sup>e</sup> siècle (Collection Pierre Gottignies).

### L'apport des cartes du 19<sup>ème</sup> siècle

Ce n'est qu'à partir des années 1830 que nous disposons d'informations cartographiques suffisamment fiables pour en tirer des conclusions précises.

Citons:

- Les cartes marine dont les premières ont été levées à partir de 1831/32 et celles qui ont suivi.

- Les levés du cadastre dit napoléonien, aux alentours de 1830. Terrestres par définition, ils complètent bien les précédents, et ont servi à l'établissement des premières cartes cantonales ( Cartes de Bitouzé Dauxmesnil publiées en 1837 ).

- les cartes d'Etat Major à partir de 1840/46.

*Notre propos n'est pas de passer en revue tous ces documents et leurs héritiers qui se perpétuent avec les moyens les plus modernes, comme les productions de l'IGN ( pho-*

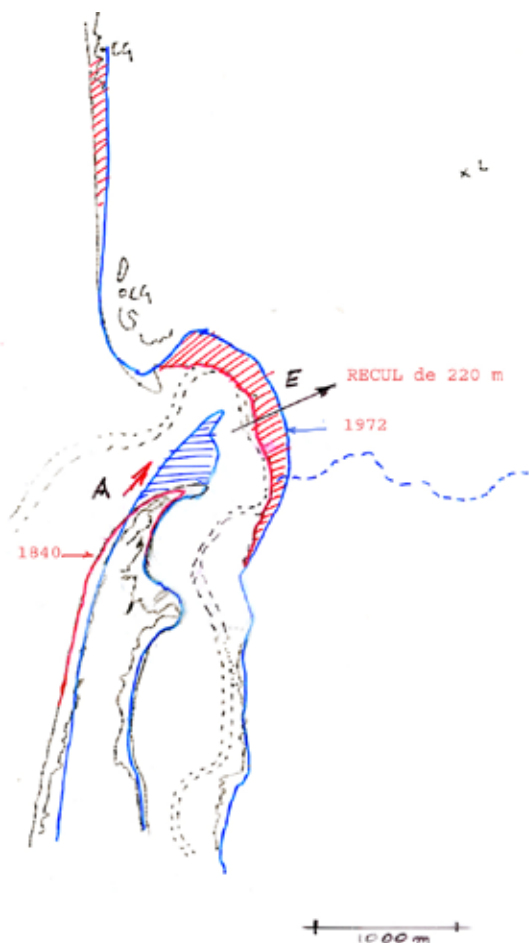
tos aériennes numériques, cartes - 25000ème - ) ou l'imagerie satellitaire, l'usages de GPS ou LIDAR embarqué...

Nous avons limité cette analyse de cartes à une comparaison entre celles de la période 1832 / 1839 à la carte IGN 25000ème ( relevés terrain de 1972, ed 1989 )

En superposant les deux tracés de côte, on peut voir la progression de la Pointe du bout du monde et le recul, en face coté Lingreville sur toute la partie concave de la côte. Avec une érosion très marquée au nord du débouché du Tolvast.

Sur cette période de près de 140 ans, on estime:

- la progression moyenne de la flèche à environ 500m
  - le recul au nord du Tolvast est d'environ 220m
- Soit un recul moyen de 1,60 m./an



## L'évolution récente

Même à court terme, l'évolution des formes est rapide sur la partie nord du havre.

Il suffit de s'y promener pour constater le recul permanent du bord du havre entre le débouché du Tolvast ( lui-même relativement stable ) et le secteur de «la samaritaine»

Le secteur marqué E a fait l'objet depuis plus de 10 ans de mesures terrain fréquentes pour consigner ce recul. Plus ou moins marqué selon les années et les épisodes de tempêtes avec grandes marées, on a pu y observer un recul moyen de l'ordre de 1,6 m/an.

Cette valeur est totalement en accord avec le recul estimé à cet endroit depuis 1830, date du cadastre napoléonien.

*Les plus proches riverains, éloignés de 300m ont donc bien 250 ans avant de voir la mer devant leur porte !*



## Remarque importante

Nous nous sommes volontairement limité dans ce regard sur l'évolution du havre à ces deux seuls aspects, extension de la flèche et érosion.

Bien d'autres seraient aussi à développer, par exemple:

- L'extension des herbues , surtout sur la bordure interne de la flèche.
- L'accroissement du bancs de sable qui se développe dès l'entrée du havre et repousse la Vanlée contre la côte.
- Le colmatage du havre, particulièrement sensible aux abords de la route submersible

Flore et faune du havre, la protection de son environnement.

Nous aurons sans doute l'occasion d'y revenir.

- (1) nous n'abordons pas ici le sujet complexe de l'estimation de l'erreur des cartes disponibles.
- (2) la carte est visible par tous, accrochée encadrée dans la salle de lecture des Archives Départementales à St Lô
- (3) à des sources qui ne nous sont pas connues
- (4) Le Lieutenant de Vaisseau La Couldre-La Bretonnière et Mechain ont levé cette carte en 1777. La Couldre dont le nom est associé aux travaux portuaires de Cherbourg et Mechain (Astronome Hydrographe de la Marine) connu pour ses autres travaux de géodésie.
- (5) Service Hydrographique et Océanographique de la Marine.
- (6) BNF Bibliothèque Nationale de France ( Département Cartes et Plans )  
SHAT Service Historique de l'Armée de Terre  
SHM Service Historique de la Marine

*On peut envisager en fin de parution de fournir au lecteur intéressé une liste des documents que nous avons pu répertorier et localiser sur le sujet.*

# Un atout pour le tourisme : nos commerçants et nos artisans



Tous les jours du soleil plein les yeux grâce aux fleurs des Jardins de Mary.



Toujours sur le grill pour vous servir une viande de qualité.



Pour se rafraîchir sans perdre un rayon de soleil, profitez de la terrasse du bar-tabac les « TRIOLLETES »



Chez Coccimarket, tous les jours le marché à votre porte et un nouveau rayon BIO.



Garder la forme pendant les vacances à Lingreville : des services de santé et de proximité



Notre salon de coiffure a changé de « Look » alors pourquoi pas vous ?



« LES DELICES DE LINGREVILLE »  
Tous les matins sauf le mercredi, à partir de 8 h30 du pain croustillant distribué dans la zone des Marais



Le petit marché du vendredi.



« AU BON PAIN D'AUTREFOIS »  
Jean-Claude Lengronne chargeant de bûches son four à pain à sole tournante.



Le littoral de Lingreville, un «Lieux de Vie» sain et écologique.



« BOIS LOISIRS » Pour vos équipements de loisirs : le bois un matériau naturel et durable.



Garage Laisné : la vidange et le plein, le temps d'un bain de soleil.



## Un atout pour Lingreville : le port à sec et la mise à l'eau



### **LINGREVILLE PLAISANCE**

Mécanique marine  
Dépôt vente  
Hivernage / Gardiennage

**02 33 47 58 16**